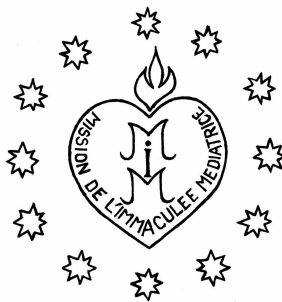


MISSION DE L'IMMACULÉE MÉDIATRICE

SENTIER MARIAL SÉRAPHIQUE



FRÈRES FRANCISCAINS DE L'IMMACULÉE
Centre Marial « N-D de la Divine Miséricorde »
B-P 88 Allada — République du BÉNIN

2 février 2005

SENTIER MARIAL SÉRAPHIQUE

Texte législatif de l'Association
MISSION DE L'IMMACULEE MEDIATRICE

PRÉSENTATION

Le « Sentier Marial Séraphique » est le texte législatif de l'Association publique de fidèles appartenant aux Instituts religieux des Sœurs et des Frères Franciscains de l'Immaculée, dénommée « Mission de l'Immaculée Médiatrice »

Ainsi est-il composé:

- a) Statut M.I.M. (norme générale de l'Association Mission de l'Immaculée Médiatrice);*
- b) Directoire général M.I.M. (commentaire et guide pratique du Statut);*
- c) Trace Mariale et Constitutions du TOFI (Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée);*
- d) Livret des prières.*

C'est à juste titre que le Sentier Marial Séraphique est appelé véritable vade-mecum pour tous les membres de la M.I.M. Accompagné de ce vade-mecum, tout membre de la M.I.M. est en effet appelé à parcourir un « sentier » de grâce et de sanctification « dans la lumière de l'Immaculée » et sur les pas de saint François d'Assise ; appelé à parcourir dans le monde le sentier de la vie évangélique sous la direction et l'aide des Franciscains de l'Immaculée, frères et sœurs.

Ce que saint François d'Assise disait de la Règle pour les frères, nous pouvons l'étendre et l'attribuer à ce Sentier Marial Séraphique. Le Père Séraphique disait que la Règle des Frères Mineurs est « le livre de la vie, l'espérance du salut, le gage de la gloire, la moelle de l'Évangile, le chemin de la Croix, l'état de perfection, la clef du Paradis, le pacte de l'alliance éternelle » (FF 1771)¹.

¹ Note du traducteur (NdT) : FF : Sources Franciscaines, numérotation de la version italienne. (FF 1771=Le miroir de perfection : 4^{ème} partie, chap. n°76)

Dès les débuts, les communautés religieuses des Sœurs et des Frères Franciscains de l'Immaculée ont été entourées d'un cercle de très nombreux fidèles, unis à eux spirituellement et engagés avec eux dans l'activité apostolique.

C'est pour ces fidèles, et avec eux, qu'en vertu de la vocation universelle à la sainteté (cf. LG chap.5)², le Fondateur et le Cofondateur des Frères et des Sœurs ont voulu constituer une Association publique de fidèles dénommée « Mission de l'Immaculée Médiatrice » composée de trois groupes :

- 1. Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice avec l'Acte de Consécration illimitée à l'Immaculée;*
- 2. Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice avec le Vœu marial privé;*
- 3. Tertiaires Franciscains de l'Immaculée.*

L'Association appartient aux Instituts des Frères Franciscains de l'Immaculée et des Sœurs Franciscaines de l'Immaculée.

*La nécessité de donner un visage et une configuration précise à ce cercle toujours plus nombreux de fidèles s'est réalisée de telle sorte que l'érection de l'Association publique dénommée **Mission de l'Immaculée Médiatrice (M.I.M.)** et l'approbation de sa législation propre est advenue en deux temps: une première fois en la solennité de l'Épiphanie de 1991 par l'approbation de la Législation des Frères Franciscains de l'Immaculée de la part de l'Archevêque Métropolitain de Benevento, Mgr Carlo Minchiatti; une seconde fois de manière autonome et distincte du Droit particulier des Frères Franciscains de l'Immaculée, le 24 mai 1997 de la part de l'Archevêque Métropolitain de Benevento, Mgr Serafino Sprovieri.*

De cette façon, la famille des Sœurs et des Frères Franciscains de l'Immaculée s'élargit dans l'Église et pour l'Église en étendant le don de la Consécration illimitée à l'Immaculée à un nombre toujours plus grand de fidèles, dans l'espérance de porter chaque cœur qui bat sur la terre à la Consécration totale à l'Immaculée Médiatrice.

² NdT : LG : Lumen Gentium : Constitution Dogmatique sur l'Église du Concile Vatican II

DÉCRET D'APPROBATION DES STATUTS

Mission de l'Immaculée Médiatrice

SERAFINO SPROVIERI

Par la grâce de Dieu et du Siège apostolique
Archevêque Métropolitain de Benevento

(Prot. N. 56/97)

Objet: Mission de l'Immaculée Médiatrice.

* Ave Maria! L'Institut des Frères Franciscains de l'Immaculée: voilà un grand don que la Providence Nous a offert quand par un plan savant elle Nous a mystérieusement appelés à tenir la barre de la bien-aimée, glorieuse et sainte Église de Benevento.

* De sorte que Nous ne cessons d'élever vers le Seigneur nos hymnes d'action de grâce, de louange et de bénédiction, puisque Nous découvrons que notre chemin terrestre est bien illuminé d'une flamme d'espérance, *la Vierge Marie Immaculée*, qui en Nous orientant sagement vers le Saint Mont de Dieu, Jésus, Nous fait dès à présent entrevoir l'Orient éternel, où Lui, splendeur éternelle, étoile polaire d'extraordinaire et suprême beauté, donne la lumière aux élus en pacifiant toutes leurs aspirations au bien.

* Aussi, en cette première année de préparation au grand Jubilé de l'an 2000, Nous désirons élargir le « charisme » de l'Institut méritant et garder « *in grate spirituali* »³ un plus grand nombre de fidèles qui, embrassant les enseignements de *saint François et de saint Maximilien* et en se consacrant à la *Bienheureuse Vierge Immaculée*, doivent constituer un jardin harmonieusement implanté par le Saint-Esprit pour la garde et pour la protection de la Maison de Dieu qu'est la Sainte Église de Benevento elle-même.

* Ainsi, en vertu de l'autorité qui Nous vient du Christ Lui-même, par le présent Décret portant la signature du Chancelier et Notre sceau épiscopal, selon les canons 303, 310, 312 et 320 du C.I.C.⁴, et vu le Droit particulier de l'Institut des Frères Franciscains de l'Immaculée, érigé par l'Excellent et vénérable *Mgr Carlo Minchiatti*, de mémoire sainte et bénie le 22 juin 1990, conformément au certificat de Notre Curie Métropolitaine du 25 mai 1992 en accédant [favorablement] à la volonté du fondateur de grand mérite, *Père Stefano Maria Manelli, F.I.*,

des _____ les _____ de l'Association publique des fidèles appartenant à l'Institut
dénommée _____, ayant

³ NdT : Latin : dans les grâces de l'Esprit

⁴ NdT : Code du Droit Canon

son siège à Benevento, via Monte delle Guardie, Casa Mariana⁵ « Regina della Pace », joints intégralement au présent Décret.

* Les membres de la *Mission de l'Immaculée Médiatrice*, dont le sigle sera M.I.M., qui mènent une vie apostolique et participent au charisme de l'Institut religieux selon les Statuts se distinguent en trois groupes:

- 1) *Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice*, avec l'Acte de Consécration à l'Immaculée;
- 2) *Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice*, avec le *Vœu marial* de Consécration à l'Immaculée;
- 3) *Tertiaires Franciscains de l'Immaculée* qui, outre le *Vœu marial* de Consécration à l'Immaculée, professent dans le monde la Forme de vie évangélique franciscaine-mariale, constituée par la « Trace mariale » vécue selon les Constitutions propres, contenue dans le « Sentier Marial Séraphique », texte intégral de la législation propre.

* Nous concédons à tous les membres de l'Association le don de l'indulgence partielle aux conditions habituelles, chaque fois qu'ils se rendent en visite à l'église dédiée à Jésus Ressuscité, du Centre de Spiritualité « La Pace » où se trouve le Siège Principal des Frères Franciscains de l'Immaculée, avec la Casa Mariana « Regina della Pace », en outre, pourvu qu'ils visitent n'importe quelle église où est conservé dans le Tabernacle le très précieux don de l'Eucharistie, lors des solennités de l'Immaculée Conception de Marie, du Sacré-Cœur de Jésus et du Sacré Cœur de Marie, de Notre-Dame des Grâces et de saint Barthélemy Apôtre, le jour de la fête liturgique de saint François d'Assise, de sainte Claire d'Assise, de saint Antoine de Padoue et de saint Maximilien Marie Kolbe, ainsi que les 22 et 23 juin de chaque année, anniversaire de la fondation de l'Institut des Frères Franciscains de l'Immaculée et en toute autre fête ou mémoire mariale, selon les dispositions du Supérieur Général des Frères Franciscains de l'Immaculée.

* Nous souhaitons que tous les inscrits à la nouvelle Association soient chrétiens selon le Cœur du Christ engagés à donner témoignage de foi et de charité, orientés à la recherche de la Patrie éternelle, la Jérusalem céleste.

* Sur tous, Nous invoquons la Bénédiction de Dieu par les mains de la plus pure de toutes les créatures, la Bienheureuse et toujours Vierge Marie, l'Immaculée Mère de Dieu, tandis que Nous implorons constamment le don de la prière pour notre Ministère Épiscopal et pour la Sainte Église de Benevento. Ainsi soit-il! Amen! Alléluia!

Benevento, du Palais Archiépiscopal, le 24 mai 1997, fête liturgique de Marie Secours du peuple chrétien. 6^{ème} année de Notre Épiscopat à Benevento.

† SERAFINO SPROVIERI
Archevêque Métropolitain

Le Chancelier
(Mgr Antonio Raviele)

⁵ NdT: Maison Mariale "Reine de la Paix"

DÉCRET D'ÉRECTION des Frères Franciscains de l'Immaculée en Institut Religieux de Droit Pontifical

Prot. n. B. 242 – 1/94

L'Institut religieux des *Frères Franciscains de l'Immaculée* dont la Maison Générale se trouve dans l'Archidiocèse de Benevento, fondé par le Père Stefano Maria Manelli et le Père Gabriele Maria Pellettieri, fut érigé en Institut religieux de droit diocésain le 22 juin 1990, solennité du Sacré Cœur de Jésus.

Les *Frères Franciscains de l'Immaculée* se proposent de réaliser leur propre sanctification et le salut des frères au moyen de l'Immaculée en cherchant d'une façon particulière à organiser, guider et diffuser le mouvement « Mission de l'Immaculée Médiatrice » selon les enseignements et les exemples de saint Maximilien Marie Kolbe, de promouvoir les études sur le mystère de Marie et d'accroître le culte et la dévotion à l'Immaculée.

L'Institut ayant crû et s'étant répandu en divers diocèses, Son Excellence Mgr. Serafino Sprovieri, Archevêque de Benevento, soutenu également par les lettres de recommandation des autres Évêques diocésains intéressés, a adressé des requêtes suppliantes pour que le dit Institut fût constitué en Institut religieux de droit pontifical.

Sa Sainteté le Pape Jean Paul II, ayant entendu l'avis favorable de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, a daigné donner son assentiment à la supplique qui lui a été adressée par l'Archevêque de Benevento.

Par conséquent, la dite Congrégation, par le présent Décret, déclare l'Institut des Frères Franciscains de l'Immaculée, *Institut religieux de droit pontifical* et établit qu'il doit être reconnu comme tel par tous.

Elle approuve et confirme, en outre, le texte des Constitutions rédigé en langue italienne dont l'exemplaire est conservé aux archives de ce Dicastère.

Que les *Frères Franciscains de l'Immaculée*, suivant les traces de saint Maximilien Kolbe, soient toujours fidèles à leur charisme, particulièrement à leur Consécration illimitée à l'Immaculée comme [étant] sa propriété, dans l'esprit de la missionariété sans réserves, exprimée par leur « Vœu marial ».

Nonobstant toute [éventuelle] disposition contraire.

Du Vatican, 1^{er} janvier 1998, solennité de la Très Sainte Vierge Marie Mère de Dieu.

EDUARDO CARD. MARTINEZ SOMALO
Préfet

PIERGIORGIO SILVANO NESTI, C.P.
Secrétaire

STATUTS

de la

MISSION DE L'IMMACULÉE MÉDIATRICE

(M. I. M.)

ARTICLE PREMIER

DÉNOMINATION

La *Mission de l'Immaculée Médiatrice (en abrégé MIM)* est l'Association publique de fidèles appartenant aux Instituts religieux des Sœurs et des Frères Franciscains de l'Immaculée, conformément aux canons 303, 312-320 C.I.C.⁶

L'inspiration à l'origine de la fondation de la Mission de l'Immaculée Médiatrice a pris naissance en la personne du P. Stefano Manelli le 8 septembre 1990 à la *Santa Casa* de Lorette. La M.I.M. s'enracine dans le charisme, la spiritualité et la discipline spécifique franciscainemariale de l'Institut des Franciscains de l'Immaculée, frères et sœurs, qui a pour but de faire progresser cette « même Mission universelle de l'Immaculée Médiatrice ». (Constitutions des Frères Franciscains de l'Immaculée, art 21.)

L'Association a été approuvée canoniquement la première fois par l'Archevêque de Benevento (Italie) le 6 janvier 1991; la seconde fois par décret de l'Archevêque Mgr Séraphin Spriovieri le 24 mai 1997. Enfin, elle a été présentée officiellement dans le décret d'érection pontificale des Franciscains de l'Immaculée, le 1^o janvier 1998 pour les Frères, le 9 novembre 1998 pour les Sœurs.

⁶ NdT : C.I.C. : Code de Droit Canonique

ARTICLE SECOND

BUT

Le but fondamental de la M.I.M. est la réalisation du plan divin de salut moyennant la conversion et la sanctification de toutes les âmes, par la « Médiation maternelle » de l'Immaculée, à la gloire suprême de la Très Sainte Trinité.

a) Faire grandir le culte et la dévotion envers l'Immaculée Médiatrice partout où cela est possible et par tous les moyens licites (y compris les plus modernes et les plus efficaces : presse, radio, télévision, etc.)

b) Soutenir et faire grandir les missions « ad gentes »⁷, surtout là où se trouvent les besoins majeurs de l'Église, là où est plus urgente la lutte pour le salut des âmes et pour l'édification du Corps du Christ.

c) S'intéresser et promouvoir, à tous les niveaux, les études sur le Mystère de Marie, centré sur son Immaculée Conception et sur sa Médiation, pour contribuer à la proclamation du dogme de la Médiation de l'Immaculée. (cf. Constitutions des FFI, art. 7)

ARTICLE TROISIÈME

SIÈGE

Le Siège Général (et international) de la MIM est la Casa Mariana « B.V.M. del Buon Consiglio »⁸, Via Piano della Croce, 6; 83040 FRIGENTO (Avellino) Italie.

ARTICLE QUATRIÈME

MEMBRES DE LA MIM

Les membres de la MIM sont tous les fidèles laïcs et prêtres qui se consacrent à l'Immaculée et vivent le mystère de l'Immaculée en travaillant et luttant pour l'extension du règne du Christ en eux-mêmes et dans les autres, se servant de tout moyen licite utile à la mission d'évangélisation pour le salut et la sanctification universelle.

⁷ NdT : mission « ad gentes » : mission de première évangélisation ; parmi les peuples non croyants

⁸ NdT : Maison Mariale « Bienheureuse Vierge Marie du Bon Conseil »

Les membres de la MIM s'appellent « Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice » (MIM) et se répartissent en trois niveaux:

1. Les missionnaires de l'Immaculée Médiatrice qui font l'acte spécifique de Consécration illimitée à l'Immaculée, et vivent cette Consécration selon les possibilités qui leur sont offertes par leur condition de vie et leurs devoirs d'état.
2. Les missionnaires de l'Immaculée Médiatrice qui prononcent aussi en privé le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée, vivant selon les présents statuts, en harmonie avec les engagements de leur propre état de vie, tant laïc que sacerdotal.
3. Les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, qui professent publiquement dans le monde la Forme de vie évangélique, constituée de la *Trace mariale* du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée (abréviation = TOFI), vécue selon les Constitutions propres du TOFI — jointes aux présents Statuts — et ainsi synthétisée: « Vie de prière, de pauvreté et de pénitence, scellée par le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée. » Celle-ci comporte les engagements suivants:
 - a. formation et prière mariales, sous la direction spécifique des Franciscains de l'Immaculée (frères et sœurs) ;
 - b. organisation du travail apostolique selon le programme de la MIM ;
 - c. action missionnaire, même « ad gentes », selon les possibilités, sous la conduite des Franciscains de l'Immaculée.

ARTICLE CINQUIÈME

CONDITIONS POUR APPARTENIR À LA MIM

- a) S'inscrire à un Cénacle MIM. ;
- b) Faire la Consécration à l'Immaculée que l'on renouvellera chaque jour, pour vivre comme « chose et propriété » de l'Immaculée et pour oeuvrer en tant que son « instrument docile » ;
- c) Porter la Médaille miraculeuse et réciter chaque jour l'invocation « Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous et pour tous ceux qui ne recourent pas à vous, en particulier pour les ennemis de l'Église, et pour tous ceux qui vous sont recommandés »;
- d) Vivre en état de grâce et cultiver celle-ci par la prière quotidienne (vocale et mentale), par la récitation du Chapelet, par la pratique fréquente (au moins dominicale) des sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence;
- e) Pratiquer la mortification dans la lutte contre le péché en évitant les occasions dangereuses (télévision, presse, mode, plage...) en veillant sur nos yeux et notre cœur, en disciplinant notre propre corps pour « le réduire en esclavage » (1 Co 9,27), en s'abstenant de viande les vendredis de l'année (à l'exception des solennités);
- f) Fréquenter les rencontres périodiques de formation et de prière et soutenir les autres initiatives des cénacles de la MIM;
- g) Exercer l'apostolat marial par tous les moyens disponibles selon les différentes réalités, ayant particulièrement à cœur la diffusion de la Médaille miraculeuse, du Rosaire et de la presse mariale.

Les membres de la MIM peuvent être exclus de l'Association pour un juste motif répondant aux clauses établies par le Droit Canonique et les présents Statuts. (cf. 308 C.I.C.)

Le droit propre envisage les motifs d'expulsion suivants :

- 1) Les négligences fréquentes concernant les obligations spécifiques de la profession de la *Forme de vie avec le Vœu Marial* pour les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, plus précisément les négligences regardant : l'engagement à la formation et à la prière mariale lié à la fréquentation régulière des Cénacles MIM ; l'engagement à l'activité apostolique en conformité avec le programme de la MIM ; l'engagement à l'action missionnaire, même « ad gentes », quand elle est jugée possible par les responsables ;
- 2) Les négligences fréquentes envers les devoirs liés à la Consécration illimitée à l'Immaculée par les Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice non profès, dérivants des points précisés ci-dessus : a-b-c-d-e-f-g.

ARTICLE SIXIÈME

LA SPIRITUALITÉ FRANCISCANE-MARIALE DE LA MIM

Les éléments caractéristiques de la spiritualité de la MIM sont :

1) L'esprit « marial » (Marialité), c'est-à-dire la totale Consécration et appartenance à l'Immaculée — en tant qu' « instrument » docile et, plus encore, comme « chose et propriété » (SK 1131)⁹ — de tout membre à travers l'acte de Consécration illimitée à l'Immaculée ou encore à travers la profession de la « *Forme de vie* » avec le *Vœu marial*, pour réaliser en Elle [l'Immaculée] la plus parfaite « conformité à Jésus » (cf. Rm 8,29), selon la même « Mission » de la Mère et Médiatrice universelle de salut. Autrement dit, selon la même Mission de l'Église guidée et conduite par l'Immaculée qui, avec le Fils [qui est aussi le sien], « écrase la tête du serpent » (cf. Gn 3,15) et fait grandir le nombre de tous les élus jusqu'à la consommation définitive (cf. Encycliques *Ad Diem Illum 15; Lumen Gentium 62*).

2) L'esprit « missionnaire » (Missionariété), c'est-à-dire la pleine disponibilité pour travailler dans l'Église et avec l'Église à établir le Royaume de Dieu dans le monde en s'engageant dans l'évangélisation:

- a) par le témoignage d'une vie exemplaire;
- b) par la prière intense et fervente;
- c) par la parole qui éclaire et qui édifie;
- d) par l'action apostolique nourrie d'esprit de sacrifice.

La « missionariété » comporte en soi la ferveur apostolique généreuse et combattive dans le sacrifice de soi poussé jusqu'à l'héroïsme de la Mission « ad gentes » et à l'immolation totale pour sauver les frères (à l'exemple de saint Maximilien M. Kolbe.)

⁹NdT : SK : référence aux écrits de S. Maximilien Kolbe traduits en italien (traduction française inexistante)

Il signifie encore l'utilisation de tous les moyens licites dans tous les champs d'évangélisation, que ce soit dans les différents secteurs de la vie sociale (famille, culture, art, politique, sciences, etc.) ou en terres de mission.

En particulier, la « missionnariété » se tourne vers ceux qu'on nomme habituellement « ennemis de l'Église », et plus spécialement les « francs-maçons », comme le voulait saint Maximilien M. Kolbe, en cherchant à connaître les erreurs à combattre et en offrant les vérités de notre Foi.

En résumé, nous devons dire que la MIM constitue une réalité originale qui se présente comme étant la « vision globale de vie catholique sous une forme nouvelle – comme l'écrit saint Maximilien – qui prend consistance dans le lien étroit [qui l'unit] à l'Immaculée, notre Médiatrice universelle auprès de Jésus. » (SK 1220)

ARTICLE SEPTIÈME

FORMATION SPIRITUELLE DES MEMBRES DE LA MIM

La formation spirituelle de tout « Missionnaire de l'Immaculée Médiatrice » doit parcourir un itinéraire ascético-mystique marqué par les étapes bibliques mariales, fondamentales, qui présentent la spiritualité de la MIM inscrite dans l'arc de la Révélation intertestamentaire, [qui va] de la Genèse à l'Apocalypse.

Ces étapes bibliques — au nombre de sept — nous font parcourir un chemin spirituel d'ascèse constante, qui commence par la lutte contre le péché (cf. Gn 3,15) et s'achève par la configuration à la « Femme revêtue du soleil. » (Ap 12,1) Elles constituent les étapes de la vie ascétique et mystique qui débutent par la purification et l'exercice des vertus (charité, prière, mortification, pureté) pour en arriver à l'union au Christ, à la *co-immolation* avec Marie, à la vie dans l'Esprit Saint et à l'identification à la « Femme revêtue du soleil. »

1) La « Mission de l'Immaculée Médiatrice » est la mission de la « Femme » de la Genèse (3,15), ennemie irréductible de Satan de par son Immaculée Conception, unie à son Fils (la « *descendance* ») pour « écraser la tête du serpent » afin de sauver l'humanité déchue.

- *Lutte contre le péché et pureté de vie.*

2) C'est la Mission de la « pleine de grâce » (Lc 1,28), qui est toute « de grâce » et totalement étrangère au péché, l'Immaculée Conception, et qui réalise, en union avec l'Esprit Saint dont Elle est l'Épouse, l'Incarnation du Fils de Dieu. Elle accepte ainsi d'une foi consciente et sublime la Maternité divine et virginale du Verbe, pour la Rédemption et le salut du genre humain.

- *Vie de « grâce » avec Jésus « au-dedans de soi. »*

3) C'est la mission de la « *Mère de Notre Seigneur* » (Lc 1,43) qui apporte la Bonne Nouvelle et distribue la « grâce » aux hommes, comme première missionnaire de la Bonne Nouvelle qui donne vie et joie (« *l'enfant a exulté de joie* » dans le ventre de sainte Élisabeth : Lc 1, 44), exaltant le Seigneur (*magnificat*) pour les merveilles opérées en Elle et pour la miséricorde déversée sur les hommes.

- *Apostolat et charité fraternelle.*

4) C'est la mission de la Mère qui prie et qui intervient comme « Médiatrice » auprès du Fils pour secourir ses enfants nécessiteux, spécialement aux moments les plus importants de leur vie (les « *noces* » de Cana: Jn 2,1), obtenant même, si besoin est, le miracle.

- *Vie de médiation-oraison.*

5) C'est la mission de la Mère qui, au pied de la croix, s'immole avec son Fils Crucifié en tant que Corédemptrice pour la régénération des âmes, devenant ainsi Mère spirituelle universelle, et proclamée telle par Jésus lui-même au moment de sa mort: « *Voici ta Mère.* » (Jn 19,27)

- *Filiation mariale.*

6) C'est la mission de la Mère de l'Église, Épouse du Saint-Esprit, Reine des Apôtres en prière au Cénacle. L'Eucharistie, l'Esprit Saint, la Vierge Marie, l'Église: l'Immaculée est au centre par sa mission de rassembler aux pieds du Tabernacle tous les fils dans l'Église animée par le Saint Esprit.

- *Vie dans l'Esprit Saint avec la Mère de l'Église.*

7) C'est la mission de la Mère Immaculée contre laquelle le « *dragon* » (Ap 12,9) ne peut rien, rejeté, abattu et précipité dans l'abîme éternel de « *feu et de souffre* » (Ap 20,10), par saint Michel Archange et ses Anges. C'est la mission de la Mère Reine « *vêtue de soleil* », image radieuse de la Jérusalem céleste, dans laquelle elle veut [voir] tous ses fils rassemblés.

- *Se transfigurer en l'Immaculée, « vêtue de soleil. »*

Le progrès spirituel — qui engage surtout les membres qui professent la « *Forme de vie avec le Vœu marial* » — suit les lois de la Théologie spirituelle marquée par les nuances caractéristiques franciscaines, et vécue « dans la lumière de l'Immaculée », comme itinéraire de rencontre de la Très Sainte Trinité, par l'Immaculée, avec l'Immaculée et dans l'Immaculée.

La réalisation de cela nécessite:

- a. La direction spirituelle constante et unitaire pour parcourir les étapes de l'ascèse jusqu'aux sommets de la plus parfaite et sublime « *conformité à Jésus* », laquelle se réalise par la « *transsubstantiation* » mystique en l'Immaculée ;
- b. La connaissance du mystère de Marie grâce à l'étude (en accordant une attention particulière aux documents du Magistère sur la Très Sainte Vierge Marie) et à la méditation, en approfondissant de manière particulière la spiritualité spécifique à l'Institut et les écrits de saint Maximilien M. Kolbe ;
- c. La lecture spirituelle des biographies des Saints — en particulier des Saints franciscains — qui constituent la « *voie très sûre qui, au travers des mutations du temps, nous conduit à l'union avec le Christ, autrement dit à la sainteté.* » (LG 7)

ARTICLE HUITIÈME

MOYEN D'ACTION DE LA MIM

D'une manière générale on peut dire que là où est présente la Sainte Vierge, là est présente la MIM, parce que la présence de l'Immaculée est inséparable de sa « mission » universelle de salut.

Si la MIM cherche à réaliser en tout homme — et spécifiquement en tout consacré avec le *Vœu Marial* — la perfection de la vie chrétienne comme prolongement de la vie de Jésus nourri, éduqué et formé par la Vierge Marie, il est clair qu'elle [la MIM] doit être présente au sein même de la vie chrétienne comme levain et ferment secret de vie en croissance. « La marialité », en effet, est un élément constitutif de la vie chrétienne, selon la brillante expression du Pape Paul VI : « *Nous ne pouvons pas être chrétiens si nous ne sommes pas marials.* » (Paul VI, *Homélie prononcée au Sanctuaire de Bonaria* ([CA] 24-4-70)

Le devoir des « *Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice* » est donc d'agir, même de manière organisée, afin que l'esprit marial de la vie chrétienne soit rendu manifeste, concret, fécond en toute sa richesse et beauté de grâce.

Les formes d'organisation peuvent être :

- Les « Cénacles marials » pour adultes, jeunes, enfants.
- Le « Jour avec Marie » (selon sa réglementation propre).
- La retraite mensuelle.
- La Sainte Messe du groupe, au moins mensuelle.
- La rencontre, au moins mensuelle, du Cénacle marial.

ARTICLE NEUVIÈME

GOVERNEMENT DE LA MIM

Les organes du gouvernement de la MIM sont les suivants :

1) *Le Conseil Général* (CG) qui est composé de deux frères et de deux sœurs qui se partagent le champ de l'assistance spirituelle et apostolique, et du Père Commun qui le préside. Les quatre membres sont nommés par le Père Commun (les frères) et par la Mère Commune (les sœurs), pour six ans et exercent la tâche de Secrétaire, d'Administrateur, d'Assistants, selon la décision du Père Commun et après consultation de la Mère Commune. Le Conseil Général se réunit deux fois l'an, dans l'idéal, tous les six mois.

2) *Le Conseil National* (CN) est composé d'un frère et d'un délégué laïc, nommés par le Père Commun, et une sœur, nommée par la Mère Commune. Ils sont désignés tous les trois ans pour assurer respectivement les fonctions, de Directeur, d'Administrateur, et de Secrétaire. Le CN se réunit au moins tous les six mois pour envisager les directives nécessaires et les initiatives

à proposer aux Conseils locaux (Cénacles.) Il envoie chaque année au Conseil Général de la MIM le rapport général des activités apostoliques ainsi que le bilan économique.

Il est souhaitable que le Conseil Général et le Conseil National aient leur siège, dans une « Cité Mariale » (ou « Citadelle Mariale »), quand cela est possible.

3) *Le Conseil local* (ou « Conseil du Cénacle ») est composé de l'Assistant spirituel, d'un Président, d'un Vice-président et d'un Secrétaire, hommes ou femmes, nommés par l'Assistant. Il se réunit chaque mois et envoie chaque année au Conseil National de la MIM, le rapport général des activités apostoliques ainsi que le bilan économique.

Que les « *Conseils locaux* » tiennent leurs rencontres régulièrement et organisent des rencontres élargies avec les Présidents des Cénacles et d'autres Conseils locaux.

L'érection d'un « Cénacle » sera faite par le Père Commun. On peut aussi constituer des Cénacles particuliers auprès de Monastères, en des maisons de soins, dans des collèges et diverses communautés.

ARTICLE DIXIÈME

PATRIMOINE DE LA MIM

Le Patrimoine de la MIM, en conformité avec les normes du Code de Droit Canonique, est constitué par: a) les offrandes en argent; b) les produits des journées missionnaires; c) les cotisations d'inscriptions; d) les biens mobiliers, la presse (livres, revues).

Le patrimoine de la MIM est géré par l'Administrateur local, national et général.

NORMES FINALES

1. On donnera à chaque membre de la MIM un exemplaire du « Sentier Marial Séraphique » que chacun est appelé à toujours mieux connaître par la réflexion et la méditation personnelle.
2. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ces Statuts, ce sont les normes du Droit Canonique regardant les Associations publiques de fidèles qui seront appliquées. Pour les détails ultérieurs concernant les normes statutaires on se reportera et s'en tiendra au Directoire Général.
3. On exhorte vivement chaque membre de la MIM à se nourrir spirituellement des sources du charisme franciscain-marial, en puisant dans les textes — aussi bien généraux que particuliers — indiqués dans le Directoire Général.

* * *

DIRECTOIRE

MISSION DE L'IMMACULÉE MÉDIATRICE

(M.I.M.)

ARTICLE PREMIER DU STATUT

La Mission de l'Immaculée Médiatrice (en abrégé MIM) est l'Association publique de fidèles appartenant aux Instituts religieux des Sœurs et des Frères Franciscains de l'Immaculée, conformément aux canons 303, 312-320 C.I.C.

L'inspiration à l'origine de la fondation de la Mission de l'Immaculée Médiatrice a pris naissance en la personne du P. Stefano Manelli le 8 septembre 1990 à la Sainte Maison (Santa Casa) de Lorette. La M.I.M. s'enracine dans le charisme, la spiritualité et la discipline spécifique franciscaine-mariale de l'Institut des Franciscains de l'Immaculée, frères et sœurs, qui a pour but de faire progresser cette « même Mission universelle de l'Immaculée Médiatrice. » (Constitutions des Frères Franciscains de l'Immaculée, art. 21)

L'Association a été approuvée canoniquement la première fois par l'Archevêque de Benevento (Italie) le 6 janvier 1991; la seconde fois par décret de l'Archevêque Mgr Séraphin Sprovieri le 24 mai 1997. Enfin, elle a été présentée officiellement dans le décret d'érection pontificale des Franciscains de l'Immaculée, le 1^o janvier 1998 pour les Frères, le 9 novembre 1998 pour les Sœurs.

1) La M.I.M. est une Association publique de fidèles érigée selon la norme des canons 303, 312-320 du Code de Droit Canonique (CIC), approuvée la première fois par l'Archevêque de Benevento, Mgr. Carlo Minchiatti, le 6 janvier de l'an 1991; la seconde fois par le Décret propre de l'Archevêque, Mgr. Serafino Sprovieri, le 24 mai 1997.

En 1998, elle a été officiellement présentée dans les Décrets d'érection pontificale des Frères et des Sœurs Franciscains de l'Immaculée.

2) La fondation de la M.I.M. trouve son origine en l'inspiration que le Père Stefano Maria Manelli eut le 8 septembre 1990 dans la Sainte Maison (Santa Casa) de Lorette. Il est alors apparu clairement que la famille religieuse des Franciscains de l'Immaculée ne pouvait pas se restreindre aux seuls Frères et Sœurs mais devait s'élargir et embrasser également tous les autres

frères et sœurs appelés à partager le même charisme franciscain-marial dans leur état de vie particulier.

3) Le charisme, la spiritualité et la discipline qui configurent la M.I.M. sont les mêmes que ceux des Instituts des Frères et Sœurs Franciscains de l'Immaculée, à l'exception des différences propres aux divers états de vie de chaque membre de la M.I.M.

4) Faire avancer « la même Mission universelle de l'Immaculée Médiatrice » (*Cost. FFI*, art. 21), voilà l'inspiration apostolique de base des Franciscains de l'Immaculée. Et telle doit être l'inspiration apostolique de chaque membre de la M.I.M.

La famille des Franciscains de l'Immaculée, dans son ensemble — Frères et Sœurs, laïcs et prêtres — a la mission première de porter tous les hommes « par la médiation de l'Immaculée au Cœur de Jésus. » (SK 339)

5) La M.I.M. se structure en « Cénacles » qui peuvent se différencier en groupes homogènes:

- Cénacles pour adultes ou familles ;
- Cénacles pour jeunes: la *Jeunesse Franciscaine de l'Immaculée* ;
- Cénacles pour jeunes enfants: les *Pages et Demoiselles de l'Immaculée*.

Chacun de ces groupes a un règlement propre pour la conduite interne du groupe.

6) On gardera à l'esprit que:

- ✓ Les Cénacles pour jeunes sont ouverts aux jeunes de la tranche d'âge compris entre 15 et 30 ans.
- ✓ Les Cénacles pour jeunes enfants sont ouverts aux enfants de la tranche d'âge compris entre 7 et 14 ans.
- ✓ Chaque Cénacle est dédié à la Vierge Marie ou à un Saint Patron.

ARTICLE SECOND DU STATUT

Le but fondamental de la M.I.M. est la réalisation du plan divin de salut moyennant la conversion et la sanctification de toutes les âmes, par la « Médiation maternelle » de l'Immaculée, à la gloire suprême de la Très Sainte Trinité.

a) Faire grandir le culte et la dévotion envers l'Immaculée Médiatrice partout où cela est possible et par tous les moyens licites (y compris les plus modernes et les plus efficaces : presse, radio, télévision, etc.)

b) Soutenir et faire grandir les missions « ad gentes », surtout là où se trouvent les besoins majeurs de l'Église, là où est plus urgente la lutte pour le salut des âmes et pour l'édification du Corps du Christ.

c) S'intéresser et promouvoir, à tous les niveaux, les études sur le Mystère de Marie, centré sur son Immaculée Conception et sur sa Médiation, pour contribuer à la proclamation du dogme de la Médiation de l'Immaculée. (cf. Constitutions des FFI, art. 7)

7) La M.I.M. se propose de coopérer à la Mission même de l'Immaculée Médiatrice qui est la Mission de conquête du monde entier au Règne du Christ.

* Les deux vérités de foi que sont *l'Immaculée Conception* et de la *Médiation universelle* de la Très Sainte Vierge Marie constituent les colonnes portantes du chemin spirituel et du plan apostolique de la M.I.M.

8) La vérité de l'Immaculée Conception doit devenir vie de plénitude de grâce pour tout membre de la M.I.M. ; elle doit être incorporée entièrement dans l'existence concrète et doit transfigurer toute âme consacrée en l'Immaculée pour réaliser la plus parfaite et sublime « *conformité à l'image du Fils* » (cf. Rm 8,29), c'est-à-dire Jésus.

9) La vérité de la *Médiation universelle de Marie* — qui est Médiation de Rédemption (ou encore Corédemption) et Médiation de grâce (ou encore distribution de toutes les grâces) — est le moteur du plan salvifique de Dieu qui nous a donné le Sauveur par l'intermédiaire de Marie. C'est ce plan de Salut divin qui est le projet apostolique de la M.I.M.

10) C'est pourquoi les membres de la M.I.M. se fixent comme objectif concret de :

- a) Cultiver par un engagement quotidien, la connaissance et l'amour, l'imitation et le culte de l'Immaculée Médiatrice au moyen de la prière et de la méditation, de l'étude et de l'approfondissement du mystère de Marie « centré sur l'Immaculée Conception et sur la Médiation universelle » afin que tout l'être et l'agir du consacré à l'Immaculée reflète de façon vivante, existentiellement, l'Immaculée dans son être comme « *pleine de grâce* » et la Médiatrice universelle dans son agir pour le salut de l'humanité ;
- b) Donner l'Immaculée aux hommes en la faisant connaître et aimer par tous les moyens, petits ou grands, jusqu'aux mass media les plus modernes, (presse, radio, télévision, ordinateurs, Internet) en engageant particulièrement les laïcs à manœuvrer les leviers des moyens de communication sociale pour l'apostolat dans tous les milieux de vie et de travail, dans le monde de la famille et de l'école, de l'art et du spectacle, de la culture et de la politique, du tourisme et du sport... ;
- c) Développer l'action de soutien pour les Missions « *ad gentes* » des Franciscains de l'Immaculée, qui se trouvent déjà implantées dans les cinq continents. Que l'on cultive toujours avec ferveur la prière pour les Missions et les missionnaires, en même temps que l'action de sensibilisation des âmes à la réalité très précieuse des Missions, à l'aide charitable qui se concrétise par l'offrande des moyens nécessaires à l'ouverture ou à la croissance des Missions, surtout là où les nécessités sont les plus grandes et où est « la lutte pour le salut des âmes est la plus chaude¹⁰ »;
- d) Contribuer au développement de la foi dans la vie de l'Église de toutes les manières possibles en s'employant particulièrement à promouvoir la proclamation solennelle du dogme de la Très Sainte Vierge Marie Médiatrice maternelle, en tant que Corédemptrice universelle et Dispensatrice de toutes les grâces.

¹⁰ NdT : «là où le combat pour les âmes fait rage»

ARTICLE TROISIÈME DU STATUT

Le Siège Général (et international) de la MIM est la Casa Mariana « B.V.M. del Buon Consiglio » (Maison Mariale « B.V.M. du Bon Conseil »), Via Piano della Croce, 6; 83040 FRIGENTO (Avellino) Italie.

11) Le Siège Général de la M.I.M. est le siège international ou mondial auquel se réfèrent tous les sièges de la M.I.M établis sur les cinq continents.

*Actuellement, le Siège Général est situé dans la Casa Mariana¹¹ « B.V.M. del Buon Consiglio », Via Piano della Croce, 6 ; 83040 *Frigento* (Avellino) Italie.

ARTICLE QUATRIÈME DU STATUT

Les membres de la MIM sont tous les fidèles laïcs et prêtres qui se consacrent à l'Immaculée et vivent le mystère de l'Immaculée en travaillant et luttant pour l'extension du règne du Christ en eux-mêmes et dans les autres, se servant de tout moyen licite utile à la mission d'évangélisation pour le salut et la sanctification universelle.

Les membres de la MIM s'appellent « Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice » (MIM) et se répartissent en trois niveaux:

Les missionnaires de l'Immaculée Médiatrice qui font l'acte spécifique de Consécration illimitée à l'Immaculée, et vivent cette Consécration selon les possibilités qui leur sont offertes par leur condition de vie et leurs devoirs d'état.

Les missionnaires de l'Immaculée Médiatrice qui prononcent aussi en privé le Vœu marial de la Consécration illimitée à l'Immaculée, vivant selon les présents statuts, en harmonie avec les engagements de leur propre état de vie, tant laïc que sacerdotal.

Les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, qui professent publiquement dans le monde la Forme de vie évangélique, constituée de la Trace mariale du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée (abréviation = TOFI), vécue selon les Constitutions propres du TOFI — jointes aux présents Statuts — et ainsi synthétisée: « Vie de prière, de pauvreté et de pénitence, scellée par le Vœu marial de la Consécration illimitée à l'Immaculée. » Celle-ci comporte les engagements suivants:

formation et prière mariales, sous la direction spécifique des Franciscains de l'Immaculée (frères et sœurs);

organisation du travail apostolique selon le programme de la MIM ;

action missionnaire, même « ad gentes », selon les possibilités, sous la conduite des Franciscains de l'Immaculée.

12) Les membres de la M.I.M. s'appellent *Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice* et se divisent en trois groupes:

¹¹ NdT : Maison Mariale « Bienheureuse Vierge Marie du Bon Conseil »

1. Les Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice qui font l'acte spécifique de *Consécration illimitée à l'Immaculée*;
2. Les Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice avec le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée;
3. Les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée avec la *Profession de la Forme de vie évangélique*.

Examinons brièvement les éléments constitutifs de ces trois groupes marqués respectivement par: I) *la Consécration illimitée à l'Immaculée* pour le premier groupe ; II) *le Vœu marial de la Consécration illimitée à l'Immaculée* pour le second groupe ; III) *la Profession de la Forme de vie évangélique* comme Tertiaires Franciscains de l'Immaculée pour le troisième groupe.

13) Le premier groupe est constitué de tous les fidèles, laïcs et prêtres, qui veulent se donner de manière illimitée à l'Immaculée, en vivant le mystère de l'Immaculée Médiatrice dans leur propre vie et en aidant les autres à le vivre aussi.

14) Tous les membres de ce premier groupe font la Consécration illimitée à l'Immaculée et sont inscrits dans un des Cénacles M.I.M., même s'ils se trouvent dans une localité distante du siège de Cénacle, pourvu qu'ils cherchent à participer aux réunions, selon leurs possibilités.

15) Pour être admis à faire la Consécration à l'Immaculée, et donc inscrits au Cénacle M.I.M., il est nécessaire de vivre une sérieuse préparation doctrinale et spirituelle, qui comporte au moins un jour de retraite pour se recueillir dans une prière plus intense et réfléchie. On peut considérer « jour de retraite » la rencontre mensuelle de la M.I.M. pourvu qu'elle comprenne le matin et l'après-midi. Autrement, cela risque de ramener la Consécration à l'Immaculée à un simple acte passager de dévotion mariale. Il est inutile de se contenter d'une rapide et sommaire information sur la Consécration illimitée à l'Immaculée, sans comprendre qu'elle consiste en un engagement de vie à concrétiser en se marialisant de jour en jour par une fidélité sans réserve aux promesses de la Consécration mariale décrites dans le Statut M.I.M. art. 5, a-b-c-d-e-f-g.

16) Se souvenant de la parole du Seigneur « *Ce qui montrera à tous les hommes que vous êtes mes disciples, c'est l'amour que vous aurez les uns pour les autres* » (Jn 13,35), que les Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice pratiquent avant tout la plus parfaite charité entre eux pour devenir ensuite témoins envers les autres.

« *L'amour prend patience ; l'amour rend service ; l'amour ne jalouse pas ; il ne se vante pas, ne se gonfle pas d'orgueil ; il ne fait rien de malhonnête ; il ne cherche pas son intérêt ; il ne s'emporte pas ; il n'entretient pas de rancune ; il ne se réjouit pas de ce qui est mal, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai ; il supporte tout, il fait confiance en tout, il espère tout, il endure tout.* » (1 Cor 13,4-7)

C'est comme cela que les Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice devront s'aimer dans leurs Cénacles, en évitant avec soin toute querelle et recherche d'affirmation personnelle, vivant dans l'esprit de service totalement gratuit et désintéressé: « *[...] alors, pour que ma joie soit complète, ayez les mêmes dispositions, le même amour, les mêmes sentiments ; recherchez l'unité. Ne soyez jamais intrigants ou vantards, mais ayez assez d'humilité pour estimer les autres supérieurs à vous mêmes.* » (Ph 2,3)

Les préceptes évangéliques de la charité se résument tout entiers dans la brève recommandation du Père Fondateur: « Soyez l'Immaculée les uns pour les autres. »

17) Commentant les paroles adressées par Jésus du haut de la Croix à la Mère Divine: « *Femme, voici ton Fils* », le Pape Jean-Paul II dit que par ces paroles de Jésus « est pleinement indiqué le motif de *la dimension mariale de la vie des disciples du Christ*. » (RM 45)¹² Par la Consécration à l'Immaculée, il s'agit donc de vivre la « dimension mariale » de la vie chrétienne en toute sa plénitude. C'est pour cela qu'il apparaît nécessaire d'exiger une période de fréquentation du Cénacle M.I.M. (quelques mois) et d'organiser un petit cours préliminaire de leçons et de méditations, avant d'admettre à la Consécration illimitée à l'Immaculée.

18) Les membres du second groupe sont ceux qui font le *Vœu marial de la Consécration illimitée à l'Immaculée* en assumant tous les engagements de nature spirituelle, morale, juridique et pastorale que le Vœu comporte.

19) Le *Vœu marial* est la promesse, délibérée¹³ et libre, faite à Dieu, de la Consécration illimitée de soi à l'Immaculée, comme [étant] sa propriété absolue pour hâter l'avènement du Règne du Christ dans le monde.

20) En ce qui concerne le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée, la préparation doit être articulée en phases successives qui partent de l'étude du *Vœu marial* en son contenu doctrinal et spirituel, en ses obligations morales et en son engagement d'apostolat, pour passer ensuite par la phase de la « promesse » vécue durant un temps adéquat (au moins quelques années), pour arriver enfin à l'émission du *Vœu marial* sous sa forme régulière. Tout doit se dérouler sous la conduite d'un Directeur spirituel des Franciscains de l'Immaculée ou [d'un autre] qui soit expert du charisme des Franciscains de l'Immaculée.

21) Que celui qui veut se préparer au *Vœu marial* après s'être [déjà] consacré de manière illimitée à l'Immaculée dans le 1^o degré de la M.I.M. en fasse la demande au guide spirituel et à l'Assistant spirituel du Cénacle. Le *Vœu marial* selon la norme est *annuel* et est émis ou renouvelé sous la forme privée en une solennité ou fête mariale.

22) Qui émet le *Vœu marial*, doit non seulement observer fidèlement tout ce qui est prescrit pour tous dans le Statut (art. 5), mais doit intensifier beaucoup plus l'engagement de la prière et de la pénitence, de la charité et de l'apostolat, en parcourant sans cesse l'itinéraire spirituel des sept « étapes » bibliques présentées dans le Statut (art. 7) et en observant avec ponctualité un programme minimum de vie spirituelle chaque jour de l'année. (n. 25)

23) Le *Vœu marial*, en fait, [nous] rend « propriété absolue » de l'Immaculée, et pour cela, il tend à [nous] assimiler peu à peu à Elle jusqu'à la « *transsubstantiation* »¹⁴ en Elle, comme le

¹² NdT: RM: *Redemptoris Mater* (La Mère du Rédempteur), Lettre encyclique du Pape Jean-Paul II en 1987

¹³ NdT: résolue, ferme

¹⁴ NdT : « Nous voudrions appartenir tellement à l'Immaculée qu'il ne reste rien en nous qui ne soit pas Elle, afin que nous soyons comme anéantis en Elle, que nous soyons changés en Elle, que nous soyons *transsubstantiés* en Elle, qu'il ne reste plus qu'Elle... » (*Lettre au Père Antoine Vivoda* : 12.4.1933 ; Traduction de J-F. Villepelée dans « la mission de l'Immaculée du père Kolbe », édit. P. Lethielleux, Paris)

dit saint Maximilien Marie Kolbe (cf. SK 508), jusqu'à la transfiguration en Elle ; c'est pourquoi on peut arriver à paraphraser saint Paul qui a dit: « *Ce n'est plus moi qui vis, mais c'est l'Immaculée qui vit Jésus en moi.* »

24) Ce processus dynamique de transformation en l'Immaculée suit évidemment une progression graduelle selon les échéances des étapes¹⁵, plus ou moins rapides, en fonction de la générosité et la ténacité de l'engagement vécu jour après jour.

- ∨ Cet engagement est soutenu et alimenté quotidiennement selon un programme de vie ascétique qui investit tout le cours de la journée du matin au soir, sans pertes ou gaspillage de temps.

25) Une ébauche du schéma quotidien dans l'engagement à vivre fidèlement le Vœu marial peut être le suivant :

- ∨ Chaque jour, le *lever* du matin se fera tôt (vers les 6h), sans paresse ni indolence, en demandant la *Bénédiction à la Sainte Vierge*, suivie des *prières du matin* et, si possible de la *méditation* (30 minutes environ) sur un texte spirituel qui peut être l'Évangile, les écrits et la vie d'un saint, d'autres textes spirituels, spécialement marials et franciscains (cf. notes bibliographiques à la fin du texte);

- ∨ Au cours de la journée, il faut encore chercher à créer l'espace nécessaire à la *Sainte Messe, Communion et Action de grâce, au Chapelet* (si possible un Rosaire complet) et à la *Lecture spirituelle* avec la récitation de l'*Angélus* le matin, à midi et le soir, pour terminer la journée par les *prières du soir* et la *Bénédiction de la Sainte Vierge* pour la nuit;

- ∨ Le *travail* de la journée doit être vécu comme « offrande de sacrifice » en union intime avec l'Immaculée, la « Servante du *Fiat.* » Durant les heures de la journée, que soient fréquents les « moments » de prière au moyen d'oraisons jaculatoires, de communions spirituelles eucharistiques et mariales, d'actes d'amour et d'offrande, de visites au Saint Sacrement, le plus souvent possible ;

- ∨ L'*étude* de la Vierge Marie doit occuper une place particulière dans la formation spirituelle du consacré par le *Vœu marial* pour découvrir et approfondir toujours davantage le mystère de Marie Immaculée et Médiatrice à intégrer dans sa propre vie intérieure et la vie apostolique. Pour cela, il n'est pas requis d'études spéciales ni d'engagement particulier dans le domaine scolaire, mais on exige la fidélité à la participation aux réunions périodiques de formation du Cénacle M.I.M. et l'effort de se nourrir de textes marials (revues, opuscules, livres) qui [nous] aident à mieux connaître la Vierge Marie ;

- ∨ La *mortification et la pénitence* doivent être généreuses. La ressemblance à l'Immaculée ne peut se réaliser sans mortifier toutes les passions grandes et petites, sans renier radicalement notre propre égoïsme. La fuite des occasions, la vigilance sur les sens, la mortification des désirs et des tendances naturelles sont indispensables pour [pouvoir] se transfigurer en l'Immaculée. L'humilité et la pauvreté, la patience et le dévouement envers les autres exigent la mortification de l'orgueil et de l'ambition, comportent la privation de tant de petites satisfactions naturelles ou commodités, l'acceptation sereine des maux et des difficultés de la vie, l'oubli de soi et des propres intérêts pour ne se préoccuper que des autres.

- ∨ Les pénitences du jeûne et de l'abstinence, du silence et de la vie cachée, des veilles de prière et du renoncement à la vanité et aux divertissements, aux spectacles mondains, aux excursions et vacances superflues — sur l'exemple de l'Immaculée — ne sauraient

¹⁵ NdT: Littéralement: des *pas en avant*

manquer en celui ou celle qui par le *Vœu marial* doit réaliser en soi « l'être » de l'Immaculée qui est toute grâce et « l'agir » de la Médiatrice qui est tout salut pour les autres. Ce ne sont que les vertus portées à leur perfection qui transfigurent en l'Immaculée « pleine de grâce ». Seuls les sacrifices sans réserve transfigurent en la Médiatrice qui sauve les âmes.

v L'*apostolat*, pour tout consacré à l'Immaculée par le *Vœu marial*, ne peut être qu'ardent et infatigable, du moment où c'est à Elle qu'il a donné toute [son] énergie et capacité d'agir. Tant qu'il y aura une âme à sauver, le consacré par le *Vœu marial* ne devrait ni se sentir en paix, ni se donner de répit : « Nous nous reposerons au Paradis ! » avait l'habitude de dire S. Maximilien à quiconque l'exhortait à réduire son train de travail apostolique.

26) Entre les mains de la Médiatrice universelle, comme « instrument docile », le consacré par le *Vœu marial* doit faire sien le tourment même de l'Immaculée Médiatrice qui veut sauver tous les hommes. À la prière infatigable et au constant bon exemple, aux veilles et aux jeûnes, il est [encore] nécessaire d'ajouter l'*apostolat* de la parole et de l'action organisée aussi bien par initiative propre, que dans le groupe du Cénacle M.I.M.

L'*apostolat* du milieu — famille, école, usines, bureaux... — doit mobiliser quotidiennement, s'évertuant chaque jour à trouver toutes les manières et moyens pour présenter l'Immaculée et la faire rayonner par la parole et les œuvres, le dévouement et le sacrifice de soi.

27) En particulier, la diffusion de la Médaille miraculeuse et de la presse mariale doit préoccuper tous les consacrés par le *Vœu marial* en tous lieux et en tous temps. Des occasions de rencontres et de colloques peuvent se transformer en des occasions de catéchisme marial efficaces et éclairantes. La diffusion de cassettes mariales audio et de vidéo peut être également très utile et salutaire. Organiser des rassemblements de prière, des journées de retraite, pèlerinages aux sanctuaires marials ou autres sanctuaires, est un *apostolat* de groupe à ne pas négliger.¹⁶

28) Enfin pour celui qui en a la possibilité et la capacité, l'*apostolat* direct des médias — par exemple: parler de la Vierge Marie à la radio et à la télévision — est un *apostolat* à rayonnement toujours plus vaste, planétaire, via satellite et internet.

29) Le troisième groupe des *Tertiaires Franciscains de l'Immaculée* est constitué des membres de la M.I.M. lesquels, outre la Consécration illimitée à l'Immaculée et le *Vœu marial* professent encore la *Forme de vie* franciscaine-mariale, qui a un statut propre appelé *Trace mariale du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* ajouté à ce Directoire. Dans la *Trace mariale du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* est contenue également la normative canonique qui règle la vie et les œuvres des *Tertiaires Franciscains de l'Immaculée* (voir plus avant.)

30) Peuvent devenir membres du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée (T.O.F.I.) tous les fidèles laïcs (hommes et femmes, âgés d'au moins 18 ans) ainsi que les prêtres du clergé diocésain. Par contre, les autres religieux ou membres¹⁷ d'un autre Tiers Ordre ne le peuvent pas.

¹⁶ NdT: Littéralement: *cultiver sans paresse*

¹⁷ NdT : Littéralement: *ceux qui appartient déjà à un autre Tiers Ordre*

31) En synthèse très brève, la *Forme de vie évangélique* des Tertiaires Franciscains de l'Immaculée est ceci, rapportée déjà dans les Statuts M.I.M.: « Vie de prière, pauvreté et pénitence, scellée par le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée. » Chacun de ces points est dûment développé dans la *Trace mariale* du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée, qui constitue le code substantiel de vie spirituelle et de comportement pratique pour tous les membres du T.O.F.I.

32) De manière spécifique, les obligations fondamentales dérivant du *Vœu marial* incorporé à la *Profession* de vie du Tertiaire Franciscain de l'Immaculée sont les suivantes:

- a) La formation et la prière mariale selon la direction des Franciscains de l'Immaculée (frères et sœurs);
- b) L'organisation du travail apostolique selon le programme d'action organisé par la M.I.M.;
- c) La missionarierité (vie missionnaire) même « *ad gentes* », selon les possibilités et sous la conduite des Franciscains de l'Immaculée.

Chaque obligation est expliquée et illustrée dans la *Trace mariale* du T.O.F.I.

ARTICLE CINQUIÈME DU STATUT

Les conditions à remplir pour devenir membres de la MIM sont les suivantes:

- a) *S'inscrire à un Cénacle MIM. ;*
- b) *Faire la Consécration à l'Immaculée que l'on renouvellera chaque jour, pour vivre comme « chose et propriété » de l'Immaculée et pour oeuvrer en tant que son « instrument docile. »*
- c) *Porter la Médaille miraculeuse et réciter chaque jour l'invocation « Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous et pour tous ceux qui ne recourent pas à vous, en particulier pour les ennemis de l'Église, et pour tous ceux qui vous sont recommandés »;*
- d) *Vivre en état de grâce et cultiver celle-ci par la prière quotidienne (vocale et mentale), par la récitation du Chapelet, par la pratique fréquente (au moins dominicale) des sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence;*
- e) *Pratiquer la mortification dans la lutte contre le péché en évitant les occasions dangereuses (télévision, presse, mode, plage...) en veillant sur nos yeux et notre cœur, en disciplinant notre propre corps pour « le réduire en esclavage » (1 Co 9,27), en s'abstenant de viande les vendredis de l'année (à l'exception des solennités);*
- f) *Fréquenter les rencontres périodiques de formation et de prière et soutenir les autres initiatives des cénacles de la MIM;*
- g) *Exercer l'apostolat marial par tous les moyens disponibles selon les différentes réalités, ayant particulièrement à cœur la diffusion de la Médaille miraculeuse, du Rosaire et de la presse mariale.*

33) Les conditions pour appartenir à la M.I.M. sont au nombre de sept, déjà indiquées dans le Statut, à savoir :

* *Première condition: fréquenter un Cénacle M.I.M. sans autre engagement initial que celui de la fidélité dans la participation aux rencontres périodiques de formation.*

* *Seconde condition*: faire la Consécration à l'Immaculée après une période de préparation devant prédisposer à la grâce et aux engagements de la Consécration. Celui qui se consacre à l'Immaculée doit être bien conscient que par la Consécration, on s'engage à vivre comme [étant] « sa chose et sa propriété » pour agir comme [étant] son « instrument docile » sans réserve d'aucune sorte. Chaque jour en outre, il faut renouveler cette Consécration qui doit être vécue avec une générosité illimitée, surtout de la part des membres qui ont le *Vœu marial*.

* *Troisième condition*: porter sur soi la Médaille miraculeuse, en récitant au moins une fois par jour la pieuse prière jaculatoire « Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à Vous et pour tous ceux qui ne recourent pas à Vous, en particulier pour les ennemis de la Sainte Église et pour toutes les personnes qui Vous sont recommandées. » Il est bon de porter la Médaille miraculeuse au cou, mais on peut aussi la porter dans le portefeuille, dans le permis de conduire, dans la poche... La Médaille miraculeuse peut être grande ou petite, de couleur, en fer, en aluminium ou autres matériaux consistants, solides, toujours bénie par le prêtre quand elle est remplacée.

* *Quatrième condition*: vivre la vie de grâce, en évitant de toutes ses forces le péché mortel, combattant sans relâche les défauts qui défigurent l'image de l'Immaculée dans l'âme (et aussi dans le corps.) Il faut, en outre, protéger et augmenter la vie de grâce par la prière quotidienne fidèle et fervente, c'est-à-dire par la prière du matin et du soir, par la méditation et la lecture spirituelle de l'Évangile et des textes spirituels ou hagiographiques¹⁸, la récitation du Chapelet (si possible le *Rosaire entier*), la pratique fréquente au moins dominicale et festive¹⁹, du Sacrement de l'Eucharistie et si possible de la Pénitence.

La vie de prière doit être encore plus intense pour ceux qui ont professé le *Vœu marial* et pour les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée qui font la Profession de la *Forme de vie évangélique*.

* *Cinquième condition*: défendre la vie de grâce et la renforcer grâce à la mortification qui éloigne de nous toutes les occasions de péché. Pour cela, il est absolument nécessaire d'éviter la pornographie, les modes indécentes, les musiques lascives²⁰, et les discothèques ; user du maximum de prudence et de modération à l'égard des plages et des retransmissions télévisées s'il était impossible de l'éviter complètement. Aujourd'hui, plus que jamais, [pour faire] face à la civilisation des images obscènes, du vacarme rythmé de rock, de la consommation démesurée et de la permissivité, c'est à tous que s'impose [désormais] la mortification des sens par la défense des yeux et du cœur, par le renoncement de soi : « *traiter durement son propre corps et le réduire en servitude* » (1 Co 9,27), par le jeûne ecclésiastique dans les carêmes de Noël et de Pâques par l'abstinence de viande chaque vendredi de l'année (à l'exception des solennités.)

Elle est toujours vitale la Parole de Jésus qui dit : « *Veillez et priez pour ne pas entrer en tentation : l'esprit est ardent, mais la chair est faible.* » (Mt 26,41)

* *Sixième condition*: fréquenter fidèlement les réunions périodiques de formation organisées par le Cénacle M.I.M. Faire l'acte de Consécration à l'Immaculée et négliger la participation aux réunions de formation spirituelle et doctrinale, signifie réduire la Consécration à l'Immaculée à un simple *acte* de dévotion [qui n'a] rien à voir avec une *vie* de donation à l'Immaculée pour la connaître toujours plus, l'aimer et l'imiter toujours plus, se transformant en Elle de jour en jour. L'*acte* seul de Consécration à l'Immaculée, aussi fervent soit-il, passe et laisse le vide derrière lui. C'est la *vie* de Consécration, au contraire, qui lie à l'Immaculée: mais

¹⁸ NdT: textes hagiographiques: récits de vie de saints

¹⁹ le dimanche et aux jours de fêtes

²⁰ NdT: lascives: qui expriment la sensualité; qui éveillent ou excitent le désir (Diction. Universel Hachette)

cette vie doit être alimentée et soutenue par la formation constante offerte à tous, particulièrement dans les réunions et rencontres du Cénacle M.I.M. Cela est encore plus valable pour les membres de la M.I.M. qui ont aussi le *Vœu marial* et la Profession comme Tertiaires Franciscains de l'Immaculée.

S'absenter sans raison grave des réunions, constitue une vraie faute contre la fidélité aux engagements de la Consécration faite sans aucune réserve à l'Immaculée.

Il faut également soutenir les autres initiatives du Cénacle M.I.M. qui se focalisent toutes sur la formation et font partie du plan de formation global des membres.

* *Septième condition*: exercer l'apostolat marial actif en se servant personnellement de tout moyen possible selon ses talents et capacités propres. Aucun consacré à l'Immaculée ne peut jamais se considérer dispensé de l'apostolat marial actif, effectué aussi personnellement, individuellement ou en groupe. La Consécration à l'Immaculée comporte nécessairement l'activité missionnaire en tout temps et en tout lieu.

L'apostolat « *du milieu* » (en famille ou au bureau, à l'école ou à l'usine...) ou l'apostolat *en lieu de mission*, proche ou éloigné; l'apostolat *capillaire*²¹ ou l'apostolat à *plus grand rayon* d'action; l'apostolat du *bon exemple*, de la *prière*, du *sacrifice*, de la *parole*, de l'*action*: tout apostolat on peut dire, qui appartient au missionnaire de l'Immaculée Médiatrice en vertu de la Consécration illimitée à l'Immaculée.

Se soustraire à cet engagement et ne pas s'en acquitter pour une raison quelconque étrangère au devoir d'état et au travail, signifie vider ou dessécher la Consécration à l'Immaculée, la réduisant à l'état d'ombre fuyante. Il est clair en soi, que chaque jour *tout le temps libre* des devoirs professionnels doit être *rigoureusement* et *amoureusement* mis au service exclusif de l'Immaculée aussi bien dans le Cénacle M.I.M., qu'en dehors, et ne peut servir à d'autres initiatives et engagements personnels, aussi bons qu'ils puissent être.

Il faut constamment se rendre compte que la Consécration illimitée à l'Immaculée, spécialement si elle est unie au *Vœu marial*, est vraiment une chose sérieuse, et un engagement sacré qui lie à l'Immaculée non en paroles, mais dans les faits, non par les sentiments mais par les vertus concrètes qui coûtent renoncements et sacrifice. « La Consécration à l'Immaculée — enseigne saint Maximilien — ne consiste pas en un [simple] acte de donation, même récité avec une grande ferveur, mais consiste à savoir beaucoup souffrir pour Elle. »

Les membres de la MIM peuvent être exclus de l'Association pour un juste motif répondant aux clauses établies par le Droit Canonique et les présents Statuts. (cf. 308 C.I.C.)

Le droit propre envisage les motifs d'expulsion suivants:

- 1) *Les négligences fréquentes concernant les obligations spécifiques de la profession de la Forme de vie avec le Vœu Marial pour les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, plus précisément les négligences regardant : l'engagement à la formation et à la prière mariale lié à la fréquentation régulière des Cénacles MIM; l'engagement à l'activité apostolique en conformité avec le programme de la MIM; l'engagement à l'action missionnaire, même « ad gentes », quand elle est jugée possible par les responsables;*
- 2) *Les négligences fréquentes envers les devoirs liés à la Consécration illimitée à l'Immaculée par les Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice non profès, dérivants des points précisés ci-dessus : a-b-c-d-e-f-g.*

²¹ NdT: goutte à goutte

34) Ce qui a été dit dans le Statut M.I.M. concernant ce point douloureux est bien clair et précis. Il est évident, qu'avant d'en arriver à l'expulsion, on devra tenter tous les chemins possibles suggérés par la charité et la prudence, en sachant faire preuve de patience tournée vers l'espérance du repentir ou de l'amendement de la part de celui qui mériterait l'expulsion.

* Que la prière humble et intense occupe toujours la première place dans ces opérations douloureuses non seulement pour celui qui doit être expulsé, mais aussi pour celui qui doit expulser.

ARTICLE SIXIÈME DU STATUT

Les éléments caractéristiques de la spiritualité de la MIM sont :

1) *L'esprit « marial » (Marialité), c'est-à-dire la totale Consécration et appartenance à l'Immaculée — en tant qu' « instrument » docile et, plus encore, comme « chose et propriété » (SK 1131) — de tout membre à travers l'acte de Consécration illimitée à l'Immaculée ou encore à travers la profession de la « Forme de vie » avec le Vœu marial, pour réaliser en Elle [l'Immaculée] la plus parfaite « conformité à Jésus » (cf. Rm 8,29), selon la même « Mission » de la Mère et Médiatrice universelle de salut. Autrement dit, selon la même Mission de l'Église guidée et conduite par l'Immaculée qui, avec le Fils [qui est aussi le sien], « écrase la tête du serpent » (cf. Gn 3,15) et fait grandir le nombre de tous les élus jusqu'à la consommation définitive. (cf. Encycliques Ad Diem Illum 15; Lumen Gentium 62)*

2) *L'esprit « missionnaire » (Missionariété), c'est-à-dire la pleine disponibilité pour travailler dans l'Église et avec l'Église à établir le Royaume de Dieu dans le monde en s'engageant dans l'évangélisation:*

- e) Par le témoignage d'une vie exemplaire;*
- f) Par la prière intense et fervente;*
- g) Par la parole qui éclaire et qui édifie;*
- h) Par l'action apostolique nourrie d'esprit de sacrifice.*

La « missionariété » comporte en soi la ferveur apostolique généreuse et combattive dans le sacrifice de soi poussé jusqu'à l'héroïsme de la Mission « ad gentes » et à l'immolation totale pour sauver les frères (à l'exemple de saint Maximilien M. Kolbe.)

Il signifie encore l'utilisation de tous les moyens licites dans tous les champs d'évangélisation, que ce soit dans les différents secteurs de la vie sociale (famille, culture, art, politique, sciences, etc.) ou en terres de mission.

En particulier, la « missionariété » se tourne vers ceux qu'on nomme habituellement « ennemis de l'Église », et plus spécialement les « francs-maçons », comme le voulait saint Maximilien M. Kolbe, en cherchant à connaître les erreurs à combattre et en offrant les vérités de notre Foi.

En résumé, nous devons dire que la MIM constitue une réalité originale qui se présente comme étant la « vision globale de vie catholique sous une forme nouvelle — comme l'écrit saint Maximilien — qui prend consistance dans le lien étroit [qui l'unit] à l'Immaculée, notre Médiatrice universelle auprès de Jésus. » (SK 1220)

35) *Marialité et Missionariété (esprit marial et missionnaire) caractérisent la spiritualité et l'apostolat de la M.I.M. La forme de vie évangélique selon S. François d'Assise, animée de fa-*

çon spéciale par la *marialité* et la *missionariété*, constitue la forme de vie fondamentale de chaque membre de la M.I.M, qu'il soit laïc ou prêtre.

36) La *marialité* fait revêtir de l'Immaculée chaque membre de la M.I.M. et le fait appartenir à l'Immaculée comme « instrument » docile et encore plus, comme sa « chose et propriété. » (SK 1131)

La *marialité* revêt toute la personne du consacré et anime toute son activité, de façon à ce que rien en lui ne se dérobe ou soit dépourvu du sceau de la *marialité*, surtout en celui qui vit avec le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée.

37) Être « instrument docile » dans les mains de l'Immaculée, être sa « chose et propriété » signifie ne plus jamais disposer de soi-même en quoi que ce soit et pour quoi que ce soit. Temps et espace, veillées et repos, joies et douleurs, présent et futur... tout est à Elle seule et doit Lui servir pour la gloire suprême de Dieu et pour le salut éternel des âmes.

38) Penser et agir par Marie, avec Marie et en Marie: cette formule de saint Louis Grignon de Montfort et de saint Maximilien exprime la *marialité* qui pénètre, anime et conduit les pensées et les actions du consacré. De manière encore plus concrète, la *marialité* est exprimée par ces deux brèves interrogations : que *penserait* l'Immaculée à ma place ?...que *ferait* ou comment se *comporterait* l'Immaculée à ma place ?

39) La Consécration illimitée envers l'Immaculée, puisque illimitée, comporte une *marialité* constante et ininterrompue, qui [nous] oblige à chaque instant et dans chaque chose à penser ou à faire. La *marialité* n'est pas un acte de dévotion qui se fait ou se récite à un moment donné, mais c'est une *âme* qui se trouve dans chaque partie de notre corps et préside à chacune de nos pensées, paroles et actions. Les pensées, les paroles et les actions sans âme sont des pensées mortes, des paroles mortes et des actions mortes.

40) Concrètement, jour après jour, durant l'examen de conscience, le consacré à l'Immaculée (et tout spécialement celui qui a le *Vœu marial*) doit vérifier comment et dans quelle mesure il a réalisé l'union avec l'Immaculée dans son « vivre » *l'esprit marial*:

- en pensant et en agissant comme « instrument docile » et comme « chose et propriété » de l'Immaculée dans le don total de son temps et de ses énergies ;
- en pensant et en agissant par Marie, avec Marie et en Marie, en renonçant à penser et agir selon l'instinct purement « naturel », ou selon sa « propre » manière de voir et d'agir ;
- en pensant et en agissant en se basant sur les deux questions fondamentales : que *penserait* ou que *ferait* l'Immaculée en ce moment précis et dans cette situation précise ?

41) S'examiner au terme de la journée et se retrouver en n'ayant jamais, ou presque jamais, pensé ou agi en tant que consacré sans limites à l'Immaculée, suivant les indications à peine citées ci-dessus, signifie avoir vécu une journée vide de *marialité*, ou encore une journée privée de sens, car en contradiction avec la Consécration illimitée à l'Immaculée que je porte en moi. Celle-ci ne peut certainement pas être une journée de grâce.

42) Le sérieux de la Consécration à l'Immaculée (d'autant plus si elle est liée au *Vœu marial*) se mesure à la vitalité concrète et vécue de la *marialité*, qui anime l'esprit et meut la volonté du consacré. Penser selon l'Immaculée, agir et se comporter selon l'Immaculée, dans la donation

totale de toute chose à Elle, dans la pleine correspondance de ma pensée à sa pensée, de mon agir à son agir : c'est cela la *marialité* à l'œuvre de la Consécration illimitée à l'Immaculée.

43) C'est justement cette *marialité* que nous voyons resplendir de ses feux en saint Maximilien M. Kolbe, qui consumait sa vie en vivant constamment en compagnie de sa « volontaire et très aimée *idée fixe: l'Immaculée* », et, inépuisable, brûlait d'« *amour fou pour l'Immaculée.* » En lui, nous trouvons ciselée²², si l'on peut dire, la plus complète *marialisation* de l'esprit et de la volonté au sommet plus haut et incandescent de la « lumière intellectuelle pleine d'amour », comme le chante Dante Alighieri. (Par.32, 85-6)

44) Chaque jour, nous aussi consacrés à l'Immaculée — d'autant plus si nous avons le *Vœu marial* — nous devons rendre compte de la marialisation de notre penser et de notre agir à l'intérieur et à l'extérieur de notre état de vie (de laïc ou prêtre, de marié ou non) ; nous devons rendre compte de notre fidélité au don total de nous-mêmes à l'Immaculée sans fléchissements ou concessions de toutes sortes à la superficialité ou au compromis, à la médiocrité ou, pis encore, à la tiédeur ou au relâchement.

45) Il est évident, par exemple, que si j'ai fait don à l'Immaculée de la totalité du temps des 24 heures de ma journée, ce temps je dois le considérer comme étant réellement tout entier à Elle et ne l'utiliser que de la même manière qu'Elle l'utiliserait instant après instant. Et comment utiliserait-Elle, dois-je me demander, le temps que je gaspille:

- dans la paresse qui m'empêche de me lever promptement le matin,
- dans les bavardages inutiles au lieu de prier,
- dans la lecture de journaux ou en regardant de vains spectacles télévisés, au lieu de méditer et de rester recueilli,
- dans le fait de sortir et d'aller par-ci par-là, sans aucune nécessité,
- dans le fait de perdre aussi des heures à ne rien faire plutôt que de m'engager dans une activité d'apostolat ? ...

46) Et ce n'est encore qu'une mini-ébauche d'un examen [de conscience] sur le *temps* de ma journée que je suis tenu de marialiser en vertu de la Consécration illimitée à l'Immaculée. Et pourtant cette mini-ébauche suffit déjà à me faire réfléchir sérieusement. Que dire, alors, de l'examen de tout le reste de ma journée ? Que l'on pense à l'examen de la vie de prière, de charité, de pénitence, du bon exemple, de pauvreté, de chasteté, d'humilité, de générosité ou encore de l'étude des vertus de l'Immaculée qui doivent marialiser ma journée instant après instant, afin que je sois en vérité une réelle « propriété » de l'Immaculée.

47) Il faut, en outre, examiner la fidélité aux devoirs d'état personnels, spécialement les plus délicats et importants, particulièrement pour les conjoints ce qui concerne l'utilisation du mariage selon la doctrine de la Mère Église qui enseigne *l'intrinsèque malhonnêteté* de la contraception sous toutes ses formes, consentant seulement, pour des cas *graves*, l'utilisation des méthodes naturelles de régulation des naissances, sans pour autant dire l'avortement, considéré par l'Église comme un « abominable délit. » C'est cela que l'on appelle la chasteté matrimoniale, à sauvegarder et témoigner, surtout aujourd'hui, face à la « culture de mort », désormais dominante, si l'on peut dire, sur toute la planète. Quel affront à l'Immaculée est la profanation du Sacrement du mariage de la part des conjoints qui Lui sont consacrés ! Cela semblerait impossible, et devrait vraiment être impossible que ceci ait lieu. La réalité, au contraire, nous montre tant de consacrés à l'Immaculée qui vivent selon la chair, méprisant (piétinant), peut être durant des an-

²² NdT: finement sculptée au ciseau

nées et des années, la vertu de la chasteté matrimoniale avec la contraception qui est contre le « *Dieu des vivants et non des morts.* » (Mt 22,32)

48) Le premier témoignage marial c'est la famille qui doit être conçue d'après le modèle exemplaire de la Sainte Famille de Nazareth, où l'on s'engage à ne pas faire manquer quotidiennement le temps de la prière communautaire. Le témoignage de prière et de vie chrétienne des parents est la forme principale et la plus efficace pour l'éducation des enfants.

49) Rappelons-le bien : la Consécration illimitée à l'Immaculée est faite pour sanctifier dans la manière la plus rapide et la plus parfaite si elle est vécue dans l'engagement de la sérieuse, constante et journalière vérification qui aide à découvrir toujours plus et à vivre en montée continue la marialisation. Seule cette marialisation croissante mène à la pleine conformité à Jésus (cf. Rm 8,29) assimilant toujours plus à Celle qui est la « Forme de Dieu », comme la nomme saint Augustin, à Celle qui a « le visage qui ressemble le plus au Christ » comme le chante Dante Alighieri. (Par. 32, 85-86)

50) La missionnariété est le fruit naturel de la marialité. Si, en effet, la marialité assimile peu à peu à l'Immaculée Médiatrice, cela veut dire que peu à peu le consacré à l'Immaculée Médiatrice (spécialement s'il a fait aussi le *Vœu marial*) doit devenir un « médiateur » avec Elle et en Elle, en vivant la même mission de salut universel.

51) L'Immaculée a été la Médiatrice universelle de Rédemption, c'est-à-dire qu'Elle a été l'unique *Corédemptrice* qui a partagé personnellement avec le Rédempteur « dans sa dépendance et avec Lui » (LG 56) l'œuvre de la Rédemption universelle, en coopérant activement avec ses larmes, mêlées au Sang de son Fils Crucifié, au rachat de l'humanité pécheresse, depuis Adam jusqu'au dernier homme qui vivra sur la terre.

52) L'Immaculée est la Médiatrice universelle de grâce, c'est-à-dire la *Distributrice* ou *Dispensatrice* de toutes les grâces qui sauvent et sanctifient les rachetés.

Elle a, à cause de cela, en mains, la répartition des grâces rédemptrices à appliquer à tous les hommes individuellement pour qu'ils soient sauvés et sanctifiés, sur toute la terre, au présent et au futur, jusqu'à la *Parousie*.

53) L'Immaculée est la Médiatrice universelle dans l'Esprit Saint dont Elle est l'Épouse. Elle, est devenue, en effet, Mère du Christ-Tête et Mère du Corps mystique du Christ par l'opération de l'Esprit Saint. Christ tout entier, Tête et Corps, a été conçu et engendré « *de l'Esprit Saint et de la Vierge Marie.* » L'Esprit Saint est la fécondité de grâce de la Médiatrice. L'Esprit Saint et la Médiatrice sont par conséquent inséparables et constituent une synergie d'amour parfaite dans la réalisation du plan de salut universel.

54) L'Immaculée est Médiatrice universelle dans l'Église dont Elle est la Mère et dans laquelle Elle se retrouve comme « *la Vierge faite Église* », selon la merveilleuse expression de saint François d'Assise.

L'Église en effet prolonge la très Sainte Vierge Marie dans sa Maternité virginale engendrant les fils de Dieu à la vie de grâce avec l'évangélisation et les Sacrements. La Médiation maternelle de l'Immaculée se concrétise, pour cela, dans la médiation de l'Église « *sacrement de salut.* »

55) L'Immaculée Médiatrice, fait donc l'unité avec le Christ « Médiateur » absolu entre Dieu et les hommes (cf. 1Tm 2,5) avec l'Esprit Saint dont Elle est l'Épouse féconde de toute la grâce qui sauve et sanctifie, avec l'Église dans laquelle elle prolonge sa maternité virginale et sa médiation maternelle. Les racines vitales de la Médiation mariale sont, à cause de cela, christologiques, pneumatologiques et ecclésiologiques, en actualisation du plan universel du salut, qui porte en lui, l'action salvifique universelle.

56) La Médiation universelle de grâce constitue la mission salvifique universelle de l'Immaculée et porte avec elle, donc, l'action missionnaire par toute la terre et pour tous les hommes qui vivent et qui vivront. Qui se consacre, donc, à l'Immaculée Médiatrice et Lui appartient comme son « instrument docile » et sa « propriété » ne peut pas ne pas faire sienne aussi la *missionnariété* universelle, qui est conforme en tout à la Médiation universelle du salut.

57) On comprend donc pourquoi la *missionnariété* fait union inséparable avec la *marialité* dans la vie des consacrés illimités à l'Immaculée Médiatrice. En raison de l'appartenance illimitée à l'Immaculée — avec ou sans le *Vœu marial* — chaque membre de la M.I.M. est investi de la même mission de l'Immaculée qui est, précisément, la mission de la Médiatrice universelle de salut.

58) Les membres de la M.I.M., s'ils vivent fidèlement leur Consécration, deviennent, comme dit saint Maximilien, de cette façon, des « petits médiateurs », au service inconditionnel de la Médiatrice universelle, prêts, comme des « instruments dociles », à travailler en tant que missionnaires et avec l'esprit missionnaire dans l'Église et dans la famille, dans la société et dans chaque milieu de travail ; prêts également selon leurs possibilités et leur esprit d'obéissance à se rendre dans les missions « ad gentes » pour sauver les âmes des frères qui se trouvent encore « dans l'ombre de la mort. » (Lc 1,79)

59) L'engagement missionnaire le plus fondamental, il est clair, reste toujours, pour tous les membres de la M.I.M. et en quelque lieu où ils se trouvent, celui d'évangéliser comme il est écrit dans le Statut M.I.M., c'est-à-dire :

- Par le témoignage de la vie exemplaire ;
- Par la prière intense et fervente ;
- Par la parole qui illumine et qui édifie ;
- Par l'action apostolique nourrie de sacrifice.

60) De plus, les membres de la M.I.M doivent s'efforcer de faire usage de tous les moyens possibles pour évangéliser, en commençant par les moyens les plus petits (exemple: la Médaille miraculeuse) jusqu'aux moyens les plus grands de la communication sociale, ceux des mass media : radio, télévision, presse, Internet... La communication sociale, comme le dit le Magistère de l'Église, « a en fait une contribution à donner à tout autre apostolat, ministère ou programme » (*Aetatis novae*, 1992), en se rappelant aussi que les mass media, pour la quasi-totalité des hommes sont « le moyen principal d'information et de formation; ils guident et inspirent les comportements individuels, familiaux et sociaux. » (*Redemptoris Missio*, 1991, 37)

61) Puis, en particulier, on exhorte les membres de la MIM à développer l'œuvre d'apostolat vers les « ennemis de l'Église », déclarés ou cachés, pour les convertir. Pour saint Maximilien c'était en premier lieu surtout les « francs-maçons » et il ne semble pas que cette première place soit occupée par d'autres jusqu'à aujourd'hui, même si aux côtés des francs-maçons se sont placés, on peut dire, quelques formes de religiosité plus récentes et très dange-

reuses (comme par exemple le *New Age*) sans parler des sectes d'inspiration orientale qui prolifèrent, et de l'Islam fondamentaliste qui avance de façon impressionnante.

62) Pour travailler avec un esprit missionnaire il est nécessaire de s'armer avec la prière et l'étude (pour connaître les erreurs à combattre) comme le faisait saint Maximilien, de se revêtir d'humilité et de charité, animés de cette ardeur apostolique qui soutenait saint Maximilien M. Kolbe dans son « *travail fébrile* » pour le salut des âmes « *par l'Immaculée.* » À son école nous pouvons vraiment vérifier combien de temps au contraire nous perdons, en attribuant une valeur excessive, aux choses secondaires ou futiles (sport, chansons, vacances, excursions, divertissements...), loin de vivre la Consécration illimitée à l'Immaculée avec l'anxiété du vrai missionnaire qui prie et souffre, se consumant seulement pour le salut des âmes.

63) Pour la prière de soutien des missions, pourquoi ne pas faire nôtre la maxime de saint Maximilien sur le Chapelet: « *Autant de chapelets récités, autant d'âmes sauvées ?* » Un quart d'heures de Chapelet peut sauver une âme. Combien de quart d'heures perdons-nous par jour ?

Pour les aides de charité à procurer aux missionnaires, il est nécessaire de faire son possible pour organiser des loteries missionnaires, des expositions de bienfaisance, de recueillir des offrandes pour des micro-projets missionnaires, des tirelires missionnaires et adoptions spirituelles. Rendons-nous compte que souvent dans les missions on vit dans la difficulté et quelquefois il manque carrément le nécessaire en nourriture et médicaments. La charité spirituelle et matérielle ne doit jamais connaître de pause (d'arrêt) chez le missionnaire de l'Immaculée Médiatrice !

ARTICLE SEPTIÈME DU STATUT

La formation spirituelle de tout « Missionnaire de l'Immaculée Médiatrice » doit parcourir un itinéraire ascético-mystique marqué par les étapes bibliques mariales, fondamentales, qui présentent la spiritualité de la MIM inscrite dans l'arc de la Révélation intertestamentaire, [qui va] de la Genèse à l'Apocalypse.

Ces étapes bibliques — au nombre de sept — nous font parcourir un chemin spirituel d'ascèse constante, qui commence par la lutte contre le péché (cf. Gn 3,15) et s'achève par la configuration à la « Femme revêtue du soleil. » (Ap 12,1) Elles constituent les étapes de la vie ascétique et mystique qui débute par la purification et l'exercice des vertus (charité, prière, mortification, pureté) pour en arriver à l'union au Christ, à la co-immolation avec Marie, à la vie dans l'Esprit Saint et à l'identification à la « Femme revêtue du soleil. »

1) La « Mission de l'Immaculée Médiatrice » est la mission de la « Femme » de la Genèse (3,15), ennemie irréductible de Satan de par son Immaculée Conception, unie à son Fils (la « descendance ») pour « écraser la tête du serpent » afin de sauver l'humanité déchue.

- Lutte contre le péché et pureté de vie.

2) C'est la Mission de la « pleine de grâce » (Lc 1,28), qui est toute « de grâce » et totalement étrangère au péché, l'Immaculée Conception, et qui réalise, en union avec l'Esprit Saint dont Elle est l'Épouse, l'Incarnation du Fils de Dieu. Elle accepte ainsi d'une foi consciente et sublime la Maternité divine et virginale du Verbe, pour la Rédemption et le salut du genre humain.

- Vie de « grâce » avec Jésus « au-dedans de soi. »

3) C'est la mission de la « Mère de Notre Seigneur » (Lc 1,43) qui apporte la Bonne Nouvelle et distribue la « grâce » aux hommes, comme première missionnaire de la Bonne Nouvelle qui donne vie et joie (« l'enfant a exulté de joie » dans le ventre de sainte Élisabeth : Lc 1, 44), exaltant le Seigneur (magnificat) pour les merveilles opérées en Elle et pour la miséricorde déversée sur les hommes.

- Apostolat et charité fraternelle.

4) C'est la mission de la Mère qui prie et qui intervient comme « Médiatrice » auprès du Fils pour secourir ses enfants nécessiteux, spécialement aux moments les plus importants de leur vie (les « noces » de Cana: Jn 2,1), obtenant même, si besoin est, le miracle.

- Vie de médiation-oraïson.

5) C'est la mission de la Mère qui, au pied de la croix, s'immole avec son Fils Crucifié en tant que Corédemptrice pour la régénération des âmes, devenant ainsi Mère spirituelle universelle, et proclamée telle par Jésus lui-même au moment de sa mort: « Voici ta Mère. » (Jn 19,27)

- Filiation mariale.

6) C'est la mission de la Mère de l'Église, Épouse du Saint-Esprit, Reine des Apôtres en prière au Cénacle. L'Eucharistie, l'Esprit Saint, la Vierge Marie, l'Église: l'Immaculée est au centre par sa mission de rassembler aux pieds du Tabernacle tous les fils dans l'Église animée par le Saint Esprit.

- Vie dans l'Esprit Saint avec la Mère de l'Église.

7) C'est la mission de la Mère Immaculée contre laquelle le « dragon » (Ap 12,9) ne peut rien, rejeté, abattu et précipité dans l'abîme éternel de « feu et de souffre » (Ap 20,10), par saint Michel Archange et ses Anges. C'est la mission de la Mère Reine « vêtue de soleil », image radieuse de la Jérusalem céleste, dans laquelle elle veut [voir] tous ses fils rassemblés.

- Se transfigurer en l'Immaculée, « vêtue de soleil. »

Le progrès spirituel — qui engage surtout les membres qui professent la « **Forme de vie avec le Vœu marial** » — suit les lois de la Théologie spirituelle marquée par les nuances caractéristiques franciscaines, et vécue « dans la lumière de l'Immaculée », comme itinéraire de rencontre de la Très Sainte Trinité, par l'Immaculée, avec l'Immaculée et dans l'Immaculée.

La réalisation de cela nécessite:

. La direction spirituelle constante et unitaire pour parcourir les étapes de l'ascèse jusqu'aux sommets de la plus parfaite et sublime « conformité à Jésus », laquelle se réalise par la **transsubstantiation**²³ mystique en l'Immaculée;

La connaissance du mystère de Marie grâce à l'étude (en accordant une attention particulière aux documents du Magistère sur la Très Sainte Vierge Marie) et à la méditation, en approfondissant de manière particulière la spiritualité spécifique à l'Institut et les écrits de saint Maximilien M. Kolbe;

. La lecture spirituelle des biographies des saints — en particulier des saints franciscains — qui constituent la « voie très sûre qui, au travers des mutations du temps, nous conduit à l'union avec le Christ, autrement dit à la sainteté. » (LG 7)

²³ Ndt : voir note n.14.

64) La formation spirituelle constitue le contenu de grâce et de valeur des membres de la M.I.M. Tout est conditionné à la formation spirituelle. Sans elle, c'est le vide substantiel et tout devient inconsistant et vide de sens, pour chacun comme pour le groupe entier.

65) La formation spirituelle se réalise par degrés en parcourant les étapes de l'itinéraire ascétique-mystique et qui a son tracé dans la Parole de Dieu vécue et personnifiée surtout par l'Immaculée, Celle qui plus que tous a eu la béatitude réservée à « celui qui écoute la parole de Dieu et la met en pratique. » (Lc 11,28)

66) Dans le Statut M.I.M. on a la trace, l'image de l'itinéraire ascétique-mystique marqué des sept « étapes » bibliques qui font cheminer l'âme sur les pas de la Très Sainte Vierge Marie révélée dans les Saintes Écritures du premier livre de la Genèse en la « Femme » qui écrase la tête du serpent (Gn 3,15), au dernier livre de l'Apocalypse, en la « Femme, ayant le soleil pour manteau. » (Ap 12,1)

67) La brève description des sept « étapes » bibliques dans les Statuts doit être approfondie et développée dans la méditation personnelle qui illumine peu à peu le chemin à parcourir selon les lois de la théologie spirituelle, particulièrement sur le modèle des Saints franciscains les plus mariaux. Les sept « étapes » bibliques, en fait, aident à vivre l'ascèse et la mystique de la vie spirituelle dans la pleine « lumière de l'Immaculée », selon un itinéraire à la Très Sainte Trinité par l'Immaculée avec l'Immaculée et dans l'Immaculée.

68) Pour achever la fécondité de cet itinéraire ascétique-mystique, la *direction spirituelle* constante et unitaire est nécessaire, en même temps que la *connaissance progressive du mystère de Marie*, soutenue par la *lecture spirituelle* des biographies des Saints, spécialement des Saints franciscains.

69) Les missionnaires de l'Immaculée Médiatrice sont invités à cultiver une affection surnaturelle envers saint Joseph, Gardien de la Sainte Famille, Patron de l'Église et de l'entière famille des Franciscains de l'Immaculée. Se fier à saint Joseph signifie reconnaître le rôle particulier qu'il a, à côté de l'Immaculée, dans l'œuvre de notre sanctification.

70) Que l'on soit attentif à ne pas se priver ou négliger ces aides que la science et l'expérience des Saints présentent comme utiles et même indispensables au chemin plus facile vers les sommets de la perfection séraphique. C'est une vraie grâce de l'Immaculée que de trouver ces aides, et il faut prier pour qu'elles soient concédées à tous et valorisées par tous sans indolence ou sans réserve. Ici il s'agit en effet de notre sanctification à laquelle est lié le salut de beaucoup.

* Pour l'approfondissement de cet article 7 du Statut, on renvoie aux textes spirituels rapportés dans la note bibliographique finale.

ARTICLE HUITIÈME DU STATUT

D'une manière générale on peut dire que là où est présente la Sainte Vierge, là est présente la MIM, parce que la présence de l'Immaculée est inséparable de sa «mission» universelle de salut.

Si la MIM cherche à réaliser en tout homme — et spécifiquement en tout consacré avec le Vœu Marial — la perfection de la vie chrétienne comme prolongement de la vie de Jésus nourri, éduqué et formé par la Vierge Marie, il est clair qu'elle [la MIM] doit être présente au sein même de la vie chrétienne comme levain et ferment secret de vie en croissance. « La marialité », en effet, est un élément constitutif de la vie chrétienne, selon la brillante expression du Pape Paul VI : « Nous ne pouvons pas être chrétiens si nous ne sommes pas marials. » (Paul VI, Homélie prononcée au Sanctuaire de Bonaria ([CA] 24-4-70)

Le devoir des « Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice » est donc d'agir, même de manière organisée, afin que l'esprit marial de la vie chrétienne soit rendu manifeste, concret, fécond en toute sa richesse et beauté de grâce.

Les formes d'organisation peuvent être :

Les « Cénacles marials » pour adultes, jeunes, enfants.

Le « Jour avec Marie » (selon sa réglementation propre.)

La retraite mensuelle.

La Sainte Messe du groupe, au moins mensuelle.

La rencontre, au moins mensuelle, du Cénacle marial.

71) La Consécration illimitée à l'Immaculée surtout avec le *Vœu marial* réalise une présence spéciale de l'Immaculée dans le consacré et dans son agir. C'est une présence réelle, spirituelle.

L'Immaculée et sa Mission investissent le consacré, se rendent inséparables de lui. C'est pourquoi la M.I.M., dans son être et dans son agir, est présence de l'Immaculée avec sa mission salvatrice universelle.

72) Grande est la responsabilité des membres de la M.I.M. s'ils ne font pas rayonner la présence de l'Immaculée et quand ils vont même jusqu'à la cacher ou la souiller. L'Immaculée est lumière: « et l'on n'allume pas une lampe pour la mettre sous le boisseau ; on la met sur le lampadaire, et elle brille pour tous ceux qui sont dans la maison. » (Mt 5,15) L'Immaculée est lumière à travers les témoignages de ses vertus mises en pratique par ses consacrés à travers le bon exemple de vie édifiante et laborieuse dans l'apostolat de chacun des membres de la M.I.M.: « que les hommes voient vos bonnes œuvres » (Mt 5,16) pour glorifier l'Immaculée. Ainsi doit-il en être.

73) L'Immaculée Médiatrice est un levain de grâce qui fait fermenter la vie des âmes quand Elle entre en elles et cela c'est le devoir de la M.I.M. Tout membre de la M.I.M. est employé à porter l'Immaculée en soi dans sa propre âme et à donner l'Immaculée aux autres en la faisant entrer dans les âmes pour que fermente la vie chrétienne comme « prolongement de la vie de Jésus nourri et élevé, éduqué et formé par Marie. » (Stat.) C'est la « vision globale de la vie catholique sous une forme nouvelle — comme l'enseigne saint Maximilien — consistant dans le lien avec l'Immaculée notre Médiatrice auprès de Jésus. » (SK 1220)

Voilà la « marialité » de la vie chrétienne que tout membre de la M.I.M. s'engage à vivre et à faire vivre aux autres dans sa réalité de grâce, agissant de toutes les façons possibles, en s'organisant de façon privée ou communautaire avec le « Cénacle marial » auquel il appartient.

74) L'action apostolique des Cénacles M.I.M. doit refléter « l'action fiévreuse » de saint Maximilien, lequel se consumait pour que l'Immaculée entre en tout cœur d'homme qui bat sur la terre en se servant de tous les moyens spirituels et matériels, en particulier, les mass media. Le moyen d'action de la M.I.M. ou des consacrés sans limite à l'Immaculée, ne peut être seulement pour la « défense » mais aussi pour la « prise d'assaut » des forces du mal. « Nous sommes pour l'offensive. » Voilà quelle était la stratégie de saint Maximilien. L'indolence et la négligence, la médiocrité et les lenteurs ne peuvent être consenties aux missionnaires consacrés sans limite à l'Immaculée.

75) Organiser le Cénacle marial à fonction *formative* pour la vie spirituelle et à fonction *active* pour l'apostolat, c'est la tâche de tous les membres de chaque Cénacle, que ce soit pour les adultes, les jeunes ou les enfants. Personne ne peut se soustraire à la tâche de la formation personnelle, liée à la Sainte Messe, aux retraites spirituelles, à la réunion au moins mensuelle et à la formation du travail d'apostolat organisé par le Cénacle sous des formes variées, c'est-à-dire : diffusion de la bonne presse, table ronde d'étude, journées exposition, loteries missionnaires, le Chapelet pour les familles...

76) Pour l'accroissement de l'apostolat, pour la sanctification de la famille chrétienne, la M.I.M. prévoit une forme particulière d'apostolat dénommée « les Consacrés à Jésus, Marie, Joseph », qui a pour but la diffusion de la dévotion à la Sainte Famille, à travers des rencontres de prière, la presse, la radio et la T.V. Dans les groupes des « Consacrés à Jésus, Marie, Joseph », évidemment, on fera connaître la spiritualité du *Vœu marial* en invitant surtout les jeunes à entrer dans le T.O.F.I. selon les étapes prévues par le Sentier Marial Séraphique.

77) Nous devons particulièrement prendre en considération l'apostolat d'« *Un Jour avec Marie* » (sigle: JAM) qui est en train de s'étendre dans le monde entier depuis son affirmation en Angleterre, en Italie et les différentes expériences au Brésil, aux États-Unis, dans les Îles Philippines et en Afrique. Il est bon que les Cénacles M.I.M. prennent à cœur cette activité, qu'ils s'en rendent participants, et promoteurs. *Un jour avec Marie* est régi par un règlement propre pour son organisation et sa direction, et constitue un instrument très efficace pour l'apostolat marial de la Consécration au Cœur Immaculé et de la bonne presse à plus vaste diffusion.

En 12 points ici nous voulons décrire le contenu d'« *Un Jour avec Marie* » dans ses valeurs fondamentales auxquelles il faut faire toujours référence pour le sauvegarder de toute déviation soit au niveau spirituel, soit au niveau de l'organisation.

1. Le JAM est un jour de prière eucharistique et mariale. On prie environ 6-8 heures avec un intervalle suffisant pour le repas. La prière eucharistique consiste en la célébration de la Sainte Messe avec l'homélie, l'adoration du Saint Sacrement solennellement exposé, prolongée si possible pour tout l'après-midi, une méditation eucharistique (environ 20 minutes), la procession avec le Saint Sacrement et la Bénédiction eucharistique. La prière mariale consiste en la procession avec l'image de Marie, la récitation du Saint Rosaire, l'acte de couronnement de la Vierge, la Consécration qui Lui est faite, au moins une méditation mariale (environ 20 minutes), la récitation de l'Angélus et des prières enseignées par les bergers de Fatima. Durant toute la journée

les participants au JAM pourront s'approcher du sacrement de la Confession et selon la possibilité au Sacrement de l'onction des infirmes ; on effectuera le saint exercice du chemin de croix (*Via Crucis*) et du chemin de la Vierge des douleurs. (*Via Matris*)

Les chants qui accompagnent peu à peu les heures de prières sont des chants eucharistiques, marials, populaires, qui se trouvent reportés en même temps que les prières sur des feuillets spéciaux distribués aux fidèles, pour donner à tous la possibilité de s'unir dans la louange à Dieu et à Marie.

2. Le but du JAM est celui de :

- Diffuser la dévotion au Cœur Immaculé de Marie en Lui portant tous les cœurs des hommes, afin qu'ils deviennent de Jésus ;
- Offrir réparation au Cœur Immaculé de Marie avec l'invitation à la pratique des 5 premiers samedis du mois ;
- Faire la Consécration totale de soi à l'Immaculée, en se donnant à Elle sans limite, sans condition ;
- Aider les âmes du purgatoire en leur appliquant les indulgences que l'Église concède pour les prières de cette journée ;
- Appeler à la conversion les pécheurs en évangélisant par le témoignage de la fidélité à l'Église et l'amour au Vicaire du Christ.

3. L'expression *Un Jour avec Marie* veut signifier:

- Que la Vierge Marie est particulièrement présente au milieu de ses enfants qui prient, chantent et offrent pendant cette journée ;
- Que nous sommes unis à Elle par notre participation vivante à la prière, que nous sommes attentifs à tout ce qui nous parle d'Elle, qui nous attire à Elle et qui nous aide à l'imiter ;
- Qu'Elle, en tant que Mère et Reine est au centre de la journée, au centre de la communauté de ses fils qui prient, au centre de toutes les prières, sacrifices et offrandes, et que les mérites sont donnés entièrement à Elle, déposés dans ses mains et dans Son Cœur afin qu'Elle en dispose comme Elle le veut.

4. Pendant *Un Jour avec Marie* les intentions personnelles des prières et des offrandes peuvent certainement s'unir aux intentions principales et centrales qui sont celles de l'Immaculée. Nous avons la certitude que nos intentions particulières qui Lui sont confiées et subordonnées à ses intentions, non seulement ne perdront rien mais gagneront en charité et fécondité de grâce pour notre bien et celui des autres.

5. *Un Jour avec Marie* est basé sur le message de Fatima en tout son riche contenu de vérité de foi, de rappels à la grande prière et à la généreuse pénitence sur l'exemple admirable des trois petits bergers de Fatima. Les autres apparitions, révélations, messages que l'Église n'a pas encore officiellement approuvés doivent rester hors du JAM, qui est un événement public, une célébration communautaire du culte eucharistique et marial selon toutes les directives officielles de l'Église.

Que les prêtres et les prédicateurs, célébrants et confesseurs, invités au JAM, prennent connaissance à l'avance de ces dispositions à observer en hommage aux directives de la Mère Église.

6. À tous les Cénacles M.I.M., à tous les membres de la M.I.M., est offerte cette célébration du JAM comme une occasion spéciale de grâce pour aimer et louer, faire aimer et faire louer l'Immaculée. Tous les membres de la M.I.M. doivent se sentir appelés et engagés à coopérer afin que le JAM soit vécu intensément avec la participation du plus grand nombre de personnes pos-

sible. Là où se célèbre le JAM, les Cénacles M.I.M plus voisins seront actifs soit pour aider et soutenir l'organisation, soit en participant et en faisant participer les autres.

7. La direction et la conduite du JAM sont confiées aux Franciscains de l'Immaculée, frères et sœurs. Seulement eux ont juridiction canonique sur le JAM qui est une activité apostolique de leur Association de la « Mission de l'Immaculée Médiatrice. » À eux donc est confiée la responsabilité du JAM face à l'Église. L'obéissance aux frères et sœurs affectés à la direction du JAM est un devoir pour tous et sûrement source de grâce pour le JAM. Là où il n'y a pas de Franciscains de l'Immaculée on tâchera de nommer un délégué qui veuille prendre à cœur l'organisation et la direction du JAM.

8. Dans la conduite du JAM, un poste particulièrement important revient à celui qui en est l'inventeur, M. Claudio Lo Sterzo, qui déjà dirige l'organisation du JAM en Angleterre, où il demeure. À l'intérieur de la M.I.M, le secteur de l'apostolat qui concerne le JAM pourra prévoir une structure organisatrice internationale propre, dirigée par M. Lo Sterzo, toujours sous la juridiction de l'Assistant général de la M.I.M. Il est bon en tout cas de se référer à M. Lo Sterzo de la part des organisateurs et responsables locaux pour sauvegarder le charisme particulier de cette activité.

9. Aux membres des noyaux opérationnels du JAM on recommande la stricte union avec le Cénacle et les Franciscains de l'Immaculée pour assurer leur propre formation spirituelle. Il est souhaitable que les membres eux-même reçoivent la direction spirituelle des Franciscains de l'Immaculée pour garantir la doctrine et la spiritualité selon le charisme propre de la M.I.M. à qui appartient le JAM. Là où il ne sera pas possible de bénéficier de la direction spirituelle des Franciscains de l'Immaculée pour les particuliers et pour les groupes, il est nécessaire de chercher un prêtre qui soit sensible au charisme franciscain-marial et expert en cet apostolat.

10. Que les prédicateurs et confesseurs tiennent présent et illustrent le message de Fatima avec ses rappels au péché, aux fins dernières (mort, jugement, enfer et Paradis), au Vicaire du Christ, à l'Église, à la paix ; qu'ils accordent le plus grand espace possible et la plus grande disponibilité au sacrement de la Confession individuelle afin d'éviter les Communions sacrilèges ; qu'ils recommandent sans ménager leurs forces l'amour pour le Chapelet quotidien ; qu'ils incitent une pénitence plus généreuse selon les appels éplorés de la Très Sainte Vierge Marie ; qu'ils évitent de faire référence à des révélations privées non approuvées par l'Église.

11. Que l'Esprit de pénitence anime toujours l'œuvre des noyaux opérant du JAM en les imprégnant de cet esprit:

- Se conformer pleinement aux Statuts et au Directoire M.I.M, à méditer souvent ;
- Être toujours présent soit aux réunions des Cénacles MIM pour cultiver sa propre formation spirituelle et doctrinale, soit aux rencontres du noyau opérant pour le JAM ;
- Savoir accepter, offrir toute la fatigue (et le sacrifice) que comportent le travail de préparation et d'organisation du JAM.

12. Le JAM exige un service d'amour en toutes choses, qu'elles soient grandes ou petites, et les membres de la M.I.M. sont appelés à ce service d'amour qui unit et assimile bien à la « *Servante du Seigneur.* » (Lc 1,28) Plus encore, les membres des noyaux opérants du JAM doivent à l'Immaculée tout le temps libre de leur devoir d'état et de leur profession : qui est un vrai missionnaire de l'Immaculée Médiatrice consacre à l'apostolat tout son temps libre.

Qu'on s'occupe de l'apostolat de diffusion de la presse mariale pendant le JAM avec un soin particulier, étant donné qu'un livre saint peut être un compagnon pour toute la vie.

ARTICLE NEUVIÈME DU STATUT

Les organes du gouvernement de la MIM sont les suivants :

1) Le **Conseil Général (CG)** qui est composé de deux frères et de deux sœurs qui se partagent le champ de l'assistance spirituelle et apostolique, et du Père Commun qui le préside. Les quatre membres sont nommés par le Père Commun (les frères) et par la Mère Commune (les sœurs), pour six ans et exercent la fonction de Secrétaire, d'Administrateur, d'Assistants, selon la décision du Père Commun et après consultation de la Mère Commune. Le Conseil Général se réunit deux fois par an, dans l'idéal, tous les six mois.

2) Le **Conseil National (CN)** est composé d'un frère et d'un délégué laïc, nommés par le Père Commun, et une sœur, nommée par la Mère Commune. Ils sont désignés tous les trois ans pour assurer respectivement les fonctions de Directeur, d'Administrateur, et de Secrétaire. Le CN se réunit au moins tous les six mois pour envisager les directives nécessaires et les initiatives à proposer aux Conseils locaux. (Cénacles) Il envoie chaque année au Conseil Général de la MIM le rapport général des activités apostoliques ainsi que le bilan économique.

Il est souhaitable que le Conseil Général et le Conseil National aient leur siège, dans une « Cité Mariale » (ou « Citadelle Mariale »), quand cela est possible.

3) Le **Conseil local (ou « Conseil du Cénacle »)** est composé de l'Assistant spirituel, d'un Président, d'un Vice-président et d'un Secrétaire, hommes ou femmes, nommés par l'Assistant. Il se réunit chaque mois et envoie chaque année au Conseil National de la MIM, le rapport général des activités apostoliques ainsi que le bilan économique.

Que les « Conseils locaux » tiennent leurs rencontres régulièrement et organisent des rencontres élargies avec les Présidents des Cénacles et d'autres Conseils locaux.

L'érection d'un « Cénacle » sera faite par le Père Commun. On peut aussi constituer des Cénacles particuliers auprès de Monastères, en des maisons de soins, dans des collèges et diverses communautés.

78) La participation des laïcs à la direction de la M.I.M. est prévue dans le Conseil National (CN) par la présence d'un délégué pour l'administration, et dans le Conseil local par la présence d'un Président, Vice-président et Secrétaire pour tout Cénacle marial (outre les divers délégués pour les secteurs variés de formation et d'apostolat à l'intérieur du Cénacle.)

79) Pour le Conseil Général et pour le Conseil National, les nominations dépendent du Père Commun et de la Mère Commune des Franciscains de l'Immaculée; pour le Conseil local, la nomination de l'Assistant (frère ou sœur) dépend également du Père Commun et de la Mère Commune tandis que les nominations des trois membres du Conseil local viennent directement de l'Assistant (frère ou sœur) et les nominations à l'intérieur sont faites par le même Conseil Général, National et local.

80) Quand c'est possible, il est bon que les sièges du Conseil Général et du Conseil National soient placés dans une « Cité Mariale » des Franciscains de l'Immaculée, où il sera plus aisé d'avoir des rencontres, réunions aussi bien à caractère national qu'international.

81) Pour avoir le cadre de la vitalité des Cénacles M.I.M, il est nécessaire de faire le bilan annuel général de l'activité aussi bien spirituel qu'apostolique de tout Cénacle local comprenant également le compte rendu de l'état des groupes particuliers éventuellement présents dans le Cénacle. (Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée, Jeunesse Franciscaine de l'Immaculée, Pages et Demoiselles de l'Immaculée, Un Jour avec Marie) De telle façon, d'année en année il est possible de vérifier la progression de tout Cénacle et éventuellement d'aider les Cénacles en difficultés.

82) La responsabilité principale des dirigeants de la M.I.M. est liée avant tout à l'exemplarité de leur vie de consacrés à l'Immaculée et leur travail de Missionnaires de l'Immaculée Médiatrice. Leur vie doit être le reflet irradié de l'Immaculée dans ses vertus ; leur travail doit être le reflet irradié de la Médiatrice universelle qui fait don de sa grâce aux frères voisins et lointains. C'est cela, la Mission de l'Immaculée Médiatrice que les membres du gouvernement M.I.M. sont appelés à conduire avec une foi ferme, une grande espérance et une ardente charité, en s'opposant avec décision à la mentalité terrestre de ce monde.

83) Il sera convenable et utile de procéder au changement triennal des dirigeants de la M.I.M., des Conseils locaux, si cela ne s'avère pas impossible en fonction des situations contingentes ou nécessités du moment. La prise de responsabilité assumée dans un esprit d'humilité aide à la croissance d'une conscience plus mûre au service des frères pour le salut et la sanctification de leurs âmes, et engage — moyennant un plus grand devoir — à vivre l'exemplarité de la vie consacrée sans limite à l'Immaculée Médiatrice.

84) Pour cette raison, il est nécessaire que les dirigeants M.I.M. prient davantage pour être éclairés et soutenus dans leur vie exemplaire en vertus et en actions ; mais il est aussi nécessaire que tous les membres du Cénacle M.I.M. prient pour les dirigeants, afin qu'ils sachent transmettre le patrimoine de doctrine et d'œuvres que la Consécration illimitée à l'Immaculée porte en soi pour être donné à tous.

ARTICLE DIXIÈME DU STATUT

Le Patrimoine de la MIM, en conformité avec les normes du Code de Droit Canonique, est constitué par: a) les offrandes en argent; b) les produits des journées missionnaires; c) les cotisations d'inscriptions; d) les biens mobiliers, la presse (livres, revues).

Le patrimoine de la MIM est géré par l'Administrateur local, national et général.

85) Pour subsister, la M.I.M. se fie à la Providence maternelle de l'Immaculée qui intervient au moyen de la charité en action. La M.I.M. n'a pas de revenus ni d'entrées fixes mais rassemble d'ordinaire les offrandes qui sont faites spontanément par chacun ; elle recueille, généralement, les offrandes des journées missionnaires, des expositions et loteries missionnaires ; elle

rassemble les offrandes des cotisations d'inscription au Cénacle ; elle garde les biens mobiles (la presse ou autres) qui sont reçus ou acquis dans le temps.

86) Pour les offrandes et quêtes missionnaires (particulièrement à l'occasion de journées, exposition ou loteries missionnaires), il peut être convenable de confier l'argent à une banque, quand on prévoit une attente à longue échéance avant l'expédition en terre de mission. On pourra déposer l'argent sur le compte courant missionnaire de la Banque Vaticane, au nom de la « Mission de l'Immaculée. »

87) L'Administrateur — général, national, local — est le responsable du patrimoine de la M.I.M. qui doit être géré au bénéfice des Missions des Franciscains de l'Immaculée déjà ouvertes ou sur le point d'être ouvertes, au bénéfice des pauvres et au soutien des activités du Cénacle lui-même. Chaque année, fidèlement, entre les mois de juin-juillet, l'Administrateur envoie le bilan économique respectivement aux Conseils généraux, nationaux et locaux, englobant en ce même bilan toutes les éventuelles sous-administrations de secteurs particuliers des Cénacles.

88) En cas d'arrivée notable de providence particulière que l'Immaculée ferait arriver par les voies qui lui sont connues, qu'on se hâte d'envoyer les aides aux missions, aux pauvres et aux œuvres d'apostolat existantes, actives ou celles que l'on doit bientôt ouvrir. Que l'on soit toujours attentif à ne pas accumuler de réserves dans la « caisse. » L'Immaculée et la pauvreté : c'est le patrimoine le plus riche et le plus saint de la « Mission de l'Immaculée Médiatrice » ; les vertus de l'Immaculée Médiatrice : voilà les trésors les plus convoités et les plus précieux que doit posséder tout membre de la M.I.M., tout missionnaire de l'Immaculée Médiatrice.

NORMES FINALES DU STATUT

1. *On donnera à chaque membre de la MIM un exemplaire du « Sentier Marial Séraphique » que chacun est appelé à toujours mieux connaître par la réflexion et la méditation personnelle.*
2. *Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ces Statuts, ce sont les normes du Droit Canonique regardant les Associations publiques de fidèles qui seront appliquées. Pour les détails ultérieurs concernant les normes statutaires on se reportera et s'en tiendra au Directoire Général.*
3. *On exhorte vivement chaque membre de la MIM à se nourrir spirituellement des sources du charisme franciscain-marial, en puisant dans les textes — aussi bien généraux que particuliers — indiqués dans le Directoire Général.*

89) Que chaque missionnaire de l'Immaculée Médiatrice ait également une copie du « Sentier Marial Séraphique » qui comprend: le Statut ; le Directoire ; la Trace mariale du T.O.F.I et les Constitutions. Le Sentier Marial Séraphique l'aidera à mieux comprendre le charisme franciscain-marial de la M.I.M. et à mettre en pratique de façon plus complète les engagements de la Consécration illimitée à l'Immaculée.

90) Chaque point du directoire sert à expliquer le Statut M.I.M. en éclairant la valeur du contenu et l'application pratique à la vie de Consécration à l'Immaculée dans sa triple forme d'appartenance à Elle, c'est-à-dire :

- la Consécration Illimitée à l'Immaculée

- le *Vœu marial*

- le Vœu et la Profession de la « Forme de vie » des Franciscains de l'Immaculée.

91) Que le texte du Directoire fasse fréquemment l'objet de méditation personnelle et communautaire, afin d'approfondir et de vivre le charisme de la M.I.M. dans toute sa richesse de valeurs spirituelles et apostoliques, qui doivent *transsubstantier*²⁴ le consacré en l'Immaculée Médiatrice jusqu'à la plus parfaite et plus sublime christification.

92) De même que le Directoire, toutefois, qu'on ait soin aussi de lire et méditer tout ce qui aide à mieux vivre le charisme franciscain-marial. Pour cela il est bon de puiser, avec prudence, également dans les textes de formation spirituelle et apostolique selon notre forme de vie franciscaine et mariale. Voir, à ce sujet, la note bibliographique suivante :

SOURCES FRANCISCAINES, Padoue

ÉCRITS DE SAINT MAXIMILIEN M. KOLBE, Rome

DICTIONNAIRE FRANCISCAIN, Padoue

Fondements de la spiritualité franciscaine (P. M. Ciccarelli)

Cahiers franciscains, n.1 (Auteurs Variés)

Saint François d'Assise (P. Stefano M. Manelli)

Sainte Claire d'Assise (P. Stefano M. Manelli)

Lettres de sainte Claire (P. Stefano M. Manelli)

Le fou de l'Immaculée (P. Stefano M. Manelli)

Traité de la vraie dévotion (saint Louis M. Grignon de Montfort)

Le secret de Marie (saint Louis M. Grignon de Montfort)

Les gloires de Marie (saint Alphonse M. de Liguori)

La vie d'union à Marie (É. Neubert)

Mon idéal : Jésus fils de Marie (É. Neubert)

Marie, vie de l'âme (S. Ragazzini)

Spiritualité de saint Maximilien (S. Ragazzini)

Connais-tu la Sainte Vierge ? (Sœur Maria Francesca Perillo)

La dévotion à la Sainte Vierge (P. Stefano M. Manelli)

Méditons avec saint Maximilien (P. Stefano M. Manelli)

Qui est Marie ? (P. Gabriele M. Pelletieri)

Ma Mère (G. Schryvers)

Les Saints et la Vierge Marie (12 petits volumes : Auteurs Variés)

Un nouveau « don » dans l'Église : le *Vœu marial* (Sœur Maria Massimiliana Prassino).

²⁴ Voir note n.°14.

TRACE MARIALE

DU TIERS ORDRE FRANCISCAIN DE L'IMMACULÉE

1. Le *Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* (sigle : TOFI) est né de la Famille religieuse des Franciscains de l'Immaculée dont elle partage le charisme propre, exprimé par le *Vœu marial* de Consécration illimitée à l'Immaculée. Il fait donc partie de la grande Famille des *Franciscains de l'Immaculée* — frères, sœurs, séculiers — tous fils de saint François d'Assise, consacrés à l'Immaculée par le *Vœu marial*.
2. La *Vie évangélique* des Tertiaires Franciscains de l'Immaculée est une vie ardente de prière, de pénitence, de pauvreté, d'obéissance, de chasteté et de charité, avec le témoignage de l'apostolat dans tous les domaines de l'activité ecclésiale et laïque, de fraternité dans l'esprit des conseils évangéliques et du *Vœu marial* pour réaliser la plus parfaite conformité à « Jésus pauvre et crucifié » (FF 692)²⁵, en devenant quasiment une autre Marie « vivant, parlant et opérant en ce monde. » (SK 486)
3. *Vie de Prière*. Une vie évangélique réglée selon le saint Évangile et toute animée d'amour séraphique pour Dieu et le prochain, à l'exemple du Père Séraphique et des Saints franciscains, doit être constamment soutenue par cette attitude qui est de « *veiller et prier* » (cf. Mt 26,41) ; une vie centrée quotidiennement sur l'Eucharistie et sur le Rosaire, engagée dans la Liturgie des heures et la méditation, plongée dans le recueillement et la prière d'intercession pour l'Église et pour les âmes, le regard sans cesse tourné vers la « *Vierge orante*. » (MC 18)
4. *Vie de Pénitence*. La première pénitence, et aussi la plus précieuse, est celle de la *Confession sacramentelle*. Que les Tertiaires s'approchent de ce Sacrement ordinairement chaque semaine (ou au moins deux fois par mois), en faisant chaque jour l'examen de conscience. Qu'ils accomplissent leurs devoirs quotidiens avec fidélité et diligence, en union avec l'Immaculée ; qu'ils sauvegardent la justice dans leurs rapports de travail ; qu'ils pratiquent la mortification et qu'ils promeuvent la paix au bénéfice de l'ordre social et politique ; qu'ils s'habillent avec modestie et qu'ils se nourrissent sobrement, en évitant ces divertissements inconciliables avec l'esprit de pénitence et de sacrifice (bals, théâtre, spectacles inconvenants...)
5. *Vie de Pauvreté*. Que les Tertiaires vivent la Pauvreté franciscaine en s'inspirant de la « très haute » pauvreté du Père Séraphique afin d'être pauvres en biens matériels et riches en vertu (FF 90)²⁶, en rejetant la tentation du bien-être, en évitant toute sorte de gaspillage, en conservant leur cœur détaché de toute chose de la terre, en pratiquant tou-

²⁵ Deuxième récit de la vie de S. François (Vita secunda) par le Bx Thomas de Celano (2 C 105)

²⁶ Deuxième Règle ou « Règle définitive » (2 Reg 6, 2)

jours « la pauvreté et l'humilité de notre Seigneur Jésus Christ et de sa très sainte Mère » (FF 2820)²⁷ pour vivre, conformément aux exigences de leur propre état de vie, expropriés d'eux-mêmes, comme « chose et propriété » de l'Immaculée (SK 1331), selon le *Vœu marial*.

6. *Vie d'Obéissance*. L'obéissance de Jésus qui se nourrissait de la Volonté du Père (cf. Jn 4,34), l'obéissance de la Vierge Marie, la Servante du *Fiat* (cf. Lc 1,28), l'obéissance de saint François d'Assise bien figurée par l'image du « cadavre » (FF 1107)²⁸, doit modeler et soutenir l'obéissance des Tertiaires dans leur effort de reniement de soi pour suivre le Christ obéissant « jusqu'à la mort de la Croix » (Ph 2,8), en accomplissant toujours la Volonté de Dieu, manifestée par ses représentants qui sont le Pape, les Évêques, les supérieurs religieux et civils, répétant ainsi à chaque fois avec Marie le *Fiat* généreux et amoureux.
7. *Vie de Chasteté*. Que les Tertiaires vivent la chasteté selon leur état, à l'édification de tous ceux qui, surtout de nos jours, ont besoin de témoignages authentiques contre les scandales de la corruption qui sévit. Il faut être une « propriété » sainte et immaculée entre les mains de l'Immaculée. Pour cela, que les jeunes sachent garder leur virginité, que les fiancés se préparent à vivre chastement le mariage, que les époux vivent la fidélité et la fécondité, l'unité et l'indissolubilité du mariage (contre l'infidélité et le divorce, la contraception et l'avortement), formant les familles chrétiennes les plus exemplaires et les plus nombreuses grâce au don des enfants.
8. *Vie de Charité*. Que les Tertiaires vivent la charité surtout à travers les œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, selon les capacités et les possibilités de chacun, en prenant pour modèle la très sainte Vierge Marie qui se rend en visite chez sa parente dans le besoin, sainte Élisabeth. Que la visite aux infirmes, particulièrement les membres du TOFI, soit comme il se doit un exercice de charité, spécialement si le malade se trouve dans de graves conditions et a besoin d'une aide spirituelle pour pouvoir mieux préparer son âme à la rencontre avec Dieu. Que l'on prie pour les infirmes et pour les défunts. Que l'on œuvre activement dans le domaine de la charité envers les plus pauvres et les marginaux.
9. *Vie d'Apostolat*. En tant que « Hérauts du Grand Roi », à l'image du Père Séraphique (FF 1044)²⁹, les Tertiaires, laïcs et prêtres, font partie des « bataillons redoutables » (Ct 6,4), qui sont l'image de l'Immaculée Reine de l'univers, pour coopérer avec Elle comme des « instruments dociles » à la conquête du monde entier au Règne du Christ, en donnant le témoignage personnel de la vie évangélique « dans les conditions communes du siècle » (LG 35) et dans tous les milieux de vie et de travail, en se servant de toute sorte de moyens d'apostolat (Médaille miraculeuse, saint Rosaire, presse, radio, télévision...), prêts également à se rendre en terre de mission, si possible, pour porter les hommes au Cœur du Christ « à travers l'Immaculée », comme l'enseigne saint Maximilien M. Kolbe. (SK 339)
10. *Vie de Fraternité*. Les fraternités des Tertiaires se fondent sur la Profession de cette Trace Mariale et sont réglées par un Gouvernement général, national et local, confié d'une manière spéciale à l'Immaculée Médiatrice. Les Gouvernements — général et national —

²⁷ Règle de Ste Claire (XII, 13)

²⁸ *Legenda major* de S. Bonaventure (VI, 4)

²⁹ *Idem* (II, 5)

sont tous deux constitués par un Conseil de Direction renouvelable tous les trois ans lors des Chapitres électifs. Il est un devoir qui revient aux responsables de prendre soin de la bonne marche de la vie de fraternité dans la fidélité à la Trace Mariale. En cas d'insoumission ou de défaillances graves, que l'on intervienne avec charité et prudence, avant de décider de la démission d'un membre de la Fraternité.

CONSTITUTIONS

DU TIERS ORDRE FRANCISCAIN DE L'IMMACULÉE

CHAPITRE PREMIER

NATURE ET FIN

1. Le *Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* (sigle : TOFI) est un nouveau rameau jaillissant de l'ancien *Tiers Ordre Franciscain*, dénommé aujourd'hui *Ordre franciscain séculier*.

Les membres sont appelés *Tertiaires Franciscains de l'Immaculée*.

2. Le TOFI est lié à l'Institut des Frères Franciscains de l'Immaculée dont il partage le charisme spécifique exprimé par le Vœu marial de la Consécration illimitée à l'Immaculée.
3. Le titre *Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* exprime l'appartenance des membres à la grande famille des Franciscains de l'Immaculée, constituée par les frères, sœurs et séculiers, tous fils de saint François d'Assise, consacrés d'une manière spéciale à l'Immaculée par le *Vœu marial*.

Le titre veut exprimer spécifiquement l'état *séculier*, la spiritualité *franciscaine* et le charisme *marial* de ses membres, hommes et femmes, laïcs et prêtres, à des particuliers et à des groupes.

4. Le TOFI est gouverné par le droit universel de l'Église (C.I.C) et par le droit propre établi par les Statuts M.I.M., la *Trace Mariale* du TOFI et les présentes Constitutions. Les *Sources franciscaines*, représentent toujours une source d'inspiration originelle ; la Règle de l'OFS, *Seraphicus Patriarcha*, promulguée par le Pape Paul VI le 24 juin 1978 constitue également un guide influent et actuel.
5. Le TOFI est placé sous la juridiction directe et l'assistance spirituelle des Frères Franciscains de l'Immaculée, il est dirigé par ses Directeurs et ses propres Chapitres, tout en demeurant fraternellement lié à l'Ordre Franciscain séculier.
6. De par sa nature, le TOFI et chacun de ses membres font partie de la *Mission de l'Immaculée Médiatrice* (M.I.M.), mouvement marial apostolique des Frères et des Sœurs

Franciscains de l'Immaculée, possédant des Statuts propres et ayant été approuvé comme Association publique de fidèles selon le C.I.C.³⁰ (canons 303, 312-320) la première fois le 6 janvier 1991 par l'Archevêque de Benevento, Mgr. Carlo Minchiatti, et la seconde fois le 24 mai 1997 par l'Archevêque de Benevento, Mgr. Serafino Sprovieri.

À l'intérieur du Cénacle M.I.M., le TOFI est constitué de « Fraternités » locales, régionales, nationales, internationales.

7. Tous les membres du TOFI par leur Profession de vie séraphique se consacrent entièrement ainsi que toute leur vie franciscaine, à l'Immaculée, en scellant leur appartenance à Elle par le Vœu spécial de Consécration mariale. Cela comporte :
 - a) Un ardent dévouement de soi (corps et âme, vie et éternité) envers l'Immaculée, pour être transformé en Elle, en la servant amoureusement sans aucune réserve, comme son « instrument docile », et encore plus, comme sa « chose et propriété », afin de parvenir en Elle à la plus parfaite conformité à Jésus et à la fécondité apostolique la plus efficace ;
 - b) Un esprit missionnaire sans limites, qui rend disponible, prêt à se rendre n'importe où pourvu que l'Immaculée le veuille selon les dispositions de ses représentants, qui fait œuvrer dans l'Église et avec l'Église pour le Règne du Christ dans le monde, en évangélisant par le témoignage d'une vie exemplaire, par une prière fervente, par un apostolat plus vaste et plus zélé en se servant de tout moyen pour cela, dans tous les domaines de travail (famille, école, art, science, politique...)

CHAPITRE DEUXIÈME

FORME DE VIE

8. La « Forme de vie » du Tertiaire franciscain de l'Immaculée (sigle : TFI) est contenue dans la *Trace Mariale du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* et dans les présentes Constitutions, le caractère distinctif de la spiritualité et de l'apostolat est présenté par le *Vœu marial* de la Consécration illimitée à l'Immaculée avec son esprit missionnaire sans réserves ni frontières.
9. L'essence du *Vœu marial* est bien exprimée par le génitif possessif « *de l'Immaculée* » : ce génitif possessif rend le TOFI tout entier et chacun de ses membres « propriété de l'Immaculée », à Sa disposition, et ce de manière illimitée. Voilà le charisme propre du TOFI dans son contenu plus original et significatif, constitutif de l'identité spécifique de chaque tertiaire franciscain de l'Immaculée.
10. Cette *identité spécifique* unit étroitement à la racine les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée et leur Fraternités aux frères et aux sœurs Franciscains de l'Immaculée, pour

³⁰ NdT : C.I.C. : Code de Droit Canonique

constituer l'unique grande famille des *Franciscains de l'Immaculée* : une famille tripartite formée par les *frères, sœurs, séculiers*, disséminée sur toute la terre et en expansion, une expansion qui ne connaît pas de frontières en vertu de cet élan missionnaire qui est lié à la Médiation universelle de l'Immaculée.

I : LE VŒU MARIAL (Voir *Directoire M.I.M.*)

11. Celui ou celle qui professe le *Vœu marial* doit non seulement observer fidèlement ce qui est prescrit pour tous dans les Statuts (art. 5), mais doit intensifier beaucoup plus l'engagement de la prière et de la pénitence, de la charité et de l'apostolat, en parcourant sans arrêt l'itinéraire spirituel des « sept étapes » bibliques présentées dans ces mêmes Statuts (art. 7) et en observant ponctuellement un programme minimum de vie spirituelle pour chaque jour de l'année.

- ∨ Le *Vœu marial*, en fait, [nous] rend « propriété absolue » de l'Immaculée, et pour cette raison tend à [nous] assimiler à Elle petit à petit, jusqu'à la « *transsubstantiation* »³¹ en Elle, comme le dit saint Maximilien (cf. SK 508), jusqu'à la transfiguration en Elle, en vertu de laquelle on peut arriver à paraphraser saint Paul en disant : « *Ce n'est plus moi qui vit, mais c'est l'Immaculée qui vit le Christ en moi.* »
- ∨ Naturellement, ce processus dynamique de transformation en l'Immaculée est un processus graduel rythmé par la fréquence des pas en avant effectués de manière plus ou moins rapide selon la générosité et la ténacité de l'engagement vécu jour après jour.

Cet engagement doit être soutenu et alimenté quotidiennement selon un programme de vie ascétique qui englobe tout le cours de la journée du matin jusqu'au soir, sans perte ou gaspillage de temps.

- ∨ L'ébauche d'un schéma quotidien caractérisé par l'engagement à vivre fidèlement le *Vœu marial* peut se présenter ainsi :
 - Chaque jour, que le *réveil* au matin se fasse tôt (vers 6 heures), sans paresse ni indolence, en demandant la *Bénédiction à la Sainte Vierge*. Suivent les *prières du matin* avec la Consécration à l'Immaculée, et si possible la *méditation* (environ 30 min.) à partir d'un texte spirituel, qui peut être l'Évangile, les écrits et la vie d'un Saint, d'autres textes spirituels, spécialement marials et franciscains (voir note bibliographique à la fin du *Directoire M.I.M.*) ;
 - Puis, dans le cours de la journée, il faut créer l'espace nécessaire pour la *Sainte Messe*, la *Communion et l'Action de Grâce*, le saint *Rosaire* (complet si possible) et la *Lecture spirituelle* avec la récitation de l'*Angélus* le matin, à midi et le soir, pour enfin conclure la journée avec les *prières du soir* et la *Bénédiction de la Sainte Vierge* pour la nuit ; pour les plus géné-

³¹ Voir note n.°14

reux, on conseille la méditation mariale le matin, eucharistique l'après midi et sur saint Joseph le soir ;

- Que le *travail* de la journée soit accompli comme une « offerte sacrificielle », en union à l'Immaculée, la « Servante du *Fiat*. » Durant les heures de travail de la journée, que les « moments » de prière soient fréquents, avec les prières Jaculatoires, les Communions spirituelles eucharistiques et mariales, les actes d'amour et d'offrande, les visites brèves au Saint Sacrement, le plus souvent possible ;
- L'*étude* de la Vierge Marie doit occuper une place particulière dans la formation spirituelle du consacré avec le *Vœu marial* pour découvrir et approfondir toujours plus le mystère de Marie Immaculée et Médiatrice à incorporer dans sa propre vie intérieure et dans la vie apostolique ;
- La *mortification et la pénitence* doivent être généreuses. La ressemblance avec l'Immaculée ne peut se réaliser sans la mortification de toutes les passions — grandes et petites —, sans le reniement radical de notre égoïsme. La fuite des occasions, la garde des sens, la mortification des envies et des tendances naturelles sont indispensables pour se transfigurer en l'Immaculée. L'humilité et la pauvreté, la patience et le dévouement aux autres exigent la mortification de l'orgueil et de l'ambition, comportent la privation de beaucoup de petites satisfactions naturelles et commodités, l'acceptation sereine des ennuis et gênes de la vie quotidienne, l'oubli de soi et de ses propres intérêts pour s'occuper seulement de ceux des autres.

II : ADMISSION AU TOFI ET NOVICIAT

12. Que celui qui veut devenir tertiaire franciscain de l'Immaculée en fasse la demande écrite à l'Assistant spirituel du Cénacle M.I.M., pour être accepté et admis au TOFI. Peut être admis quiconque a déjà fait la Consécration à l'Immaculée et émis le *Vœu marial* dans les deux premiers degrés de la M.I.M.
13. La demande du candidat doit être acceptée par le Conseil du TOFI pour être ensuite enregistrée et conservée aux archives nationales et locales du TOFI. Avant l'admission au noviciat, le candidat s'y disposera par une période plus intense de préparation.
14. Le Maître de noviciat est nommé par l'Assistant parmi les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, il fait partie du Conseil de la fraternité et mène sa charge pour trois ans, également renouvelable sans échéance, et assume l'engagement de suivre et de veiller sur la formation du novice qui se prépare à la *Profession* avec le *Vœu marial*.

15. Sont chargés de la formation pour les novices et les profès le Directeur et son Conseil, le Maître de noviciat et toute la fraternité guidée par l'Assistant spirituel.
16. Le Noviciat débute par le rite d'admission selon le Rituel ; il dure un an, mais peut être prolongé pour un autre laps de temps ou pour une autre année au maximum ; il exige la maturation de la vocation, impliquant une meilleure connaissance de l'idéal de vie séraphique et l'expérience de la vie évangélique ; il engage à participer aux rencontres de prières, aux réunions d'étude, aux expériences d'apostolat, suivant le programme de la fraternité et sous la conduite de l'Assistant.
17. On recommande aux novices en particulier :
- La lecture et la méditation des Saintes Écritures commentées par les saints Pères et par les maîtres fidèles au Magistère de l'Église ;
 - La connaissance de la vie et des écrits de saint François et des Saints franciscains, spécialement saint Maximilien M. Kolbe ;
 - L'étude attentive et approfondie du *Sentier marial séraphique* qui contient les Statuts M.I.M. avec le Directoire M.I.M., la Trace Mariale du TOFI et les Constitutions (si possible chaque mois) ;
 - La participation à la vie de l'Église dans l'écoute et la fidélité au Vicaire du Christ ;
 - La connaissance de la spiritualité mariale à l'école des grands Saints, surtout franciscains ;
 - Le témoignage lumineux d'une vie évangélique comportant l'engagement temporel au service des frères.
18. Pour le novice, l'obligation de participer — sauf en cas de raison grave — aux réunions périodiques de la Fraternité et du Cénacle M.I.M. est fondamentale pour la pratique de la prière communautaire, pour une meilleure connaissance de la vie de fraternité, pour la vive participation aux initiatives et activités d'apostolat organisé.

III : PROFESSION DE LA « FORME DE VIE »

19. Au terme du Noviciat, le candidat présente à l'Assistant de la fraternité locale sa demande d'admission à la Profession avec le *Vœu marial*. Le Maître de noviciat aussi présente sa relation sur le novice. Enfin, le Conseil de fraternité est entendu par l'Assistant, auquel il revient de décider l'admission ou non du novice à la Profession avec le *Vœu marial*.

1. Les conditions pour être admis à la Profession de la « Forme de vie » avec le *Vœu marial* sont les suivantes :
 - ✓ l'âge minimum de dix-huit ans révolus ;
 - ✓ le témoignage d'une vie évangélique comprenant l'engagement temporel au service des frères ;
 - ✓ la participation aux rencontres de formation de la fraternité ;
 - ✓ l'accroissement de la connaissance, de l'amour et de l'imitation de l'Immaculée ;
 - ✓ la pratique assidue et fidèle de la vie sacramentelle.
 2. Avec la Profession et le *Vœu marial*, le candidat s'engage publiquement à vivre l'Évangile et la Consécration à l'Immaculée à l'école de saint François d'Assise et de saint Maximilien M. Kolbe, selon la « Trace Mariale » et les Constitutions du TOFI.
 3. Avec la Profession, le candidat se voit incorporé au *Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée* par un lien qui doit être renouvelé chaque année, pour un triennat, avant l'engagement perpétuel.
 4. Le Rite de la Profession se déroule selon le Rituel. Le candidat émet la Profession avec le *Vœu marial* dans les mains de l'Assistant de la fraternité (ou de son délégué) qui la reçoit au nom de l'Église et du TOFI.
 5. Que l'acte de la Profession avec le *Vœu marial* soit enregistré, signé par le profès et conservé aux Archives de la Fraternité. Que le Directeur local remette au Délégué National une communication écrite de la profession advenue.
20. Voici la formule de la Profession avec le *Vœu marial* :

Moi, frère (sœur) N.N., en présence du Dieu Tout Puissant, en l'honneur de l'Immaculée Médiatrice, du bienheureux Père François et de tous les Saints, je promets de vivre la vie évangélique séraphique, en observant pour un an (ou pour tout le reste de ma vie), la « Forme de vie » évangélique selon la « Trace Mariale » et les Constitutions du T.O.F.I. approuvées par l'Église, et je fais le vœu de vivre pour un an (ou pour tout le reste de ma vie) la Consécration illimitée à l'Immaculée, par la grâce de Dieu et votre aide fraternelle.

21. Le Seigneur a dit : « Celui qui met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas fait pour le Royaume de Dieu. » (Lc 9,62) Pour cette raison, que les Tertiaires — hommes et femmes — se renforcent dans la fidélité à leur Consécration à Dieu et à l'Immaculée en renouvelant chaque jour leur Profession avec le *Vœu marial*, selon la formule écrite dans le livret de prières.
 - Le renouvellement de la Profession avec le *Vœu marial* peut aussi s'effectuer publiquement à l'occasion des exercices spirituels, des solennités de l'Immaculée Conception et du Père Séraphique saint François.

L'HABIT DU TERTIAIRE

22. L'habit du tertiaire franciscain de l'Immaculée se compose d'une tunique gris-bleu longue jusqu'au-dessous du genou, puis, autour de la taille la corde avec un seul nœud pour

le *Vœu marial*, la Couronne franciscaine, un capuce non séparable de l'habit ; qu'ils portent au cou le Tau avec la Médaille miraculeuse encastrée sur le bras vertical.

Que les Tertiaires Franciscaines de l'Immaculée endossent une tunique gris-bleu longue jusqu'à un empan (environ 25 cm) au-dessus de la cheville, un voile bleu foncé, le cordon avec un nœud, le Tau avec la Médaille miraculeuse encastrée sur le bras vertical.

- a) Que tous les Tertiaires récitent chaque jour la prière Jaculatoire suivante : « *Ô Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à Vous, et pour tous ceux qui ne recourent pas à Vous, spécialement pour les ennemis de l'Église et pour tous ceux qui Vous sont recommandés.* »
- b) Que les Tertiaires revêtent l'habit pour les fonctions religieuses communautaires, lors de leurs rassemblements, pour les processions et autres occasions d'importance. Pour le reste du temps, qu'ils portent extérieurement le *TAU* avec la Médaille miraculeuse.
- c) Que le salut habituel des Tertiaires entre eux soit *Ave Maria*, et qu'ils s'appellent mutuellement « frère » ou « sœur. »

CHAPITRE TROISIÈME

VIE DE PRIÈRE

23. Par le Baptême et en vertu de la Profession de la *Trace Mariale* du TOFI, les Tertiaires sont appelé(e)s à se conformer plus radicalement au Christ Crucifié en menant une vie de grâce soutenue par la *vigilance et la prière* (cf. Mt 26,41), réglée suivant le saint Évangile à observer parfaitement, comme le voulait le Père Séraphique, impliquant le plus ardent amour envers Dieu et le prochain (cf. Mt 22,37-39), en regardant et imitant de manière constante la « Vierge orante. » (MC 18)
24. Fidèle et dévouée, assidue et attentive : qu'ainsi se révèle la participation des Tertiaires aux fonctions sacrées, sanctifiant tous les dimanches et les fêtes d'obligation suivant les normes de l'Église. En outre, que les Tertiaires prennent soin de participer avec une vive sollicitude aux autres célébrations sacrées de la Paroisse et également celles qui sont propres au TOFI pour les commémorations, fêtes mariales et franciscaines.
25. Que les Tertiaires fassent tout leur possible pour participer chaque jour au saint Sacrifice de l'autel, se tenant au pied de la Croix sur le Calvaire, en union à l'Immaculée Corédemptrice, pour s'offrir eux-mêmes comme victimes unies à la Victime divine, Jésus Crucifié, qu'ils reçoivent dans leur cœur par la sainte Communion (au moins grâce à la Communion spirituelle, si la communion sacramentelle n'est pas possible.)
Nourris par Jésus Eucharistique, unis à l'Immaculée Médiatrice, que les Tertiaires vivent fidèlement chaque jour leurs devoirs d'état quotidiens.

I : VIE EUCHARISTIQUE

26. Que la vie eucharistique soit au centre du cœur de chaque tertiaire franciscain de l'Immaculée. Il nous faut aimer l'Eucharistie avec le Cœur de l'Immaculée. On ne témoignera jamais assez de révérence d'amour envers le Très Saint Sacrement, comme le recommandait notre Père Séraphique saint François : « Je vous en prie donc instamment, vous tous mes frères, en vous baisant les pieds et avec tout l'amour dont je suis capable : témoignez tout le respect et tout l'honneur que vous pourrez au Corps et au Sang très saints de notre Seigneur Jésus Christ. » (FF 117)³²

27. Que le Tabernacle eucharistique soit un pôle d'attraction constant, un aimant d'amour irrésistible pour le cœur de chaque tertiaire franciscain de l'Immaculée. Chaque jour, dans la mesure du possible, qu'une ou plusieurs visites à l'Eucharistie ne manquent pas ; chaque semaine, qu'il y ait également un espace de temps consacré à l'adoration eucharistique en commun ou en privé.

Aux pieds de l'autel du très saint Sacrement, que l'on répète avec des sentiments d'adoration amoureuse les paroles de salutation du Père Séraphique : « *Nous t'adorons, très saint Seigneur Jésus Christ, ici et dans toutes les églises du monde entier, et nous te bénissons parce que tu as racheté le monde par ta sainte Croix.* » (FF 111)³³

LITURGIE DES HEURES

28. Que les Tertiaires prient avec l'Église chaque jour en récitant au moins les heures canoniques des *Laudes* et des *Vêpres*. En cas de difficulté, ils pourront réciter douze *Notre Père* en substitution de chaque heure canonique. Bien-sûr, il est louable de réciter les Heures canoniques en commun et en présence du très saint Sacrement. Les Tertiaires Prêtres du Clergé diocésain qui célèbrent déjà la Liturgie des heures chaque jour ne sont point tenus à d'autre obligation.

II : PRIÈRE MARIALE

29. Que la prière mariale soit présente tout au long de la journée avec la récitation de l'*Angélus* le matin, à midi, et le soir, le renouvellement de l'Acte de Consécration à l'Immaculée chaque matin, la récitation du Saint Rosaire (au moins une couronne), les pieuses prières jaculatoires mariales, les invocations, les actes d'amour et d'offrande, et surtout les communions spirituelles fréquentes avec la Sainte Vierge.

³² Lettre à tout l'Ordre : également appelée « Lettre au Chapitre Général » (v.12)

³³ Testament (v. 5)

- a) On recommande également la dévotion aux trois couronnes mariales des *Sept Joies* (le jeudi), des *Sept Douleurs* (le Vendredi) et des *Sept Gloires* (le samedi). Que l'on cherche même à se faire apôtres de ces couronnes mariales, spécialement celle des *Sept Gloires*, qui a été conçue et diffusée par les Franciscains de l'Immaculée.
- b) À l'occasion des commémorations mariales (solennités, fêtes, mémoires), que l'on fasse du mieux que l'on peut pour ne pas manquer la Sainte Messe et la Communion en l'honneur de la divine Mère et Reine de l'Ordre Séraphique.
- c) En vertu du *Vœu marial*, la formation et la prière mariale à l'école des grands Saints marials, spécialement franciscains, est un devoir (une obligation) spécifique des Tertiaires Franciscains de l'Immaculée. Que tout ce qui peut contribuer à cette formation mariale (lecture, étude, recherches, pèlerinages, congrès...) constitue un domaine de travail, matière à l'engagement de la part de chaque tertiaire qui désire être fidèle au *Vœu marial*.

Oraison Mentale

30. Si possible, que les Tertiaires pratiquent chaque jour la méditation et la lecture spirituelle pour un temps global d'environ une heure. Spécialement, que les Tertiaires méditent l'Évangile à fond, de manière à le mettre en pratique fidèlement en « passant de l'Évangile à la vie et de la vie à l'Évangile. » (Reg. 4) Qu'ils lisent et réfléchissent assidûment sur les Sources franciscaines, sur les écrits et les vies des Saints et en particulier de saint Maximilien, sur les textes de spiritualité mariale et franciscaine, et sur les documents des Souverains Pontifes. Que cette résolution constante habite chaque tertiaire franciscain de l'Immaculée : parvenir à effectuer une méditation mariale, même brève, chaque jour.
31. Chaque vendredi, qu'on ne manque pas la pratique du Chemin de Croix (*Via Crucis*), et chaque samedi, celui de la *Via Matris*³⁴. Que l'on cultive également la pratique des premiers vendredis du mois en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus et des premiers samedis du mois en l'honneur du Cœur Immaculé de Marie. Il est louable de dédier chaque mercredi à saint Joseph, avec la récitation des sept douleurs et des sept joies de saint Joseph, dévotion diffusée dans l'Église par les Franciscains.
- Chaque année, en juin, que les Tertiaires renouvellent si possible en commun leur Consécration au Sacré-Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie.

Saints Patrons

32. Qu'un honneur et un amour particulier soit réservés à notre Patron particulier, saint Joseph, Époux de la très sainte Vierge Marie, Père virginal de Jésus et notre Père : avec l'Immaculée, saint Joseph aide à croître jusqu'à la plénitude de la « stature du Christ. » (Ép 4,13) Les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée peuvent très bien se confier aussi à

³⁴ *Via Matris* : Couronne des Sept Douleurs de la B.V.M. (Voir prières à la fin du Sentier M.S.)

saint Joseph, en l'accueillant comme gardien et père de leur âme ; en agissant de la sorte, on imite Jésus Lui-même qui se donna tout entier à Marie et à Joseph.

- ∨ En outre, que soient vénérés d'une manière spéciale notre Père Séraphique, la sainte Mère Claire et saint Maximilien M. Kolbe, Patrons des Franciscains de l'Immaculée, en même temps que saint Louis IX et sainte Élisabeth de Hongrie, Patrons du Tiers Ordre franciscain.
- ∨ Enfin, que l'on cultive la dévotion particulière à saint Michel Archange et aux Anges Gardiens, nos célestes et puissants Protecteurs.

AMOUR ENVERS L'ÉGLISE

33. Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée aiment la sainte Église Romaine en lui témoignant la plus grande dévotion, car c'est à elle seulement que le Christ confia le trésor de la Vérité et de la Sainteté. Par conséquent, avec la soumission caractéristique des fils, que les Tertiaires vénèrent le Saint Père, Vicaire du Christ sur la terre, tous les Évêques et prêtres unis au Pape, en ne se permettant jamais de considérer en eux le péché, comme le recommande le Père Séraphique saint François. (FF 113)³⁵

CHAPITRE CINQUIÈME

VIE DE PÉNITENCE

34. La vie de pénitence a été le programme de vie du *Petit pauvre* d'Assise³⁶. Lui-même écrivit dans son testament : « Le Seigneur me donna, à moi frère François, la grâce de commencer à faire pénitence » (FF 110)³⁷ ; et les « frères et sœurs de la pénitence » (*Memoriale propositi*) rappellent à chaque tertiaire que la pénitence doit être aussi leur programme de vie. C'est la pénitence qui rend capable de vivre selon l'Esprit et non selon la chair (cf. Rm 8,13), en crucifiant la chair avec ses concupiscences (cf. Ga 5,24) pour se conformer en tout à « Jésus pauvre et crucifié. » (FF 692)³⁸

À Lourdes et à Fatima aussi l'Immaculée a répété cet unique message : « Prière et pénitence. » Donc, les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée en même temps que les frères et les sœurs doivent « donner un exemple de première qualité — écrit saint Maximilien — en matière d'amour envers l'Immaculée, comment l'on doit se sacrifier sans limites pour Elle. » (*Conférence* du 3/II/1938)

35. Que l'on prenne soin de pratiquer les pénitences établies par la sainte mère Église aux jours pénitentiels du mercredi des cendres et du vendredi saint (jeûne et abstinence), du

³⁵ Testament (v. 10-12)

³⁶ NdT: Texte original = il *Poverello*

³⁷ Testament (v. 1)

³⁸ *Vita secunda* du Bx Thomas de Celano (2^{ème} partie ; chap. n°71, 105)

Carême avant Pâques et des vendredis de l'année (sauf les vendredis qui coïncident avec une solennité) avec la pénitence du jeûne et de l'abstinence ou autre pénitence.

En vertu de la *Trace* et de ces Constitutions, que l'on fasse également la pénitence du jeûne (ou quelque autre pénitence journalière) pour le Carême en préparation à Noël.

CONFESSIO SACRAMENTELLE

36. Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée s'approchent du Sacrement de la pénitence ordinairement chaque semaine (ou au moins deux fois par mois), et cherchent à avoir un directeur spirituel afin d'être guidés et soutenus sur le chemin de la perfection évangélique. Qu'ils fassent l'examen de conscience chaque jour en vue de se purifier des fautes, avec un repentir sincère et une ferme résolution.

I : TRAVAIL FIDÈLE, MODESTIE ET SOBRIÉTÉ

37. Le travail quotidien est la pratique de la pénitence plus valide et plus salutaire, si elle est accomplie avec un dévouement généreux et une diligence fidèle, en union à l'Immaculée Médiatrice qui fait tout concourir à la plus grande gloire de Dieu et au salut du plus grand nombre d'âmes.

Grâce au travail, on gagne le nécessaire pour vivre, on évite l'oisiveté « ennemie de l'âme » (FF 88)³⁹, on permet aux talents reçus de Dieu de se développer à travers l'aide apportée aux frères, et de grandes œuvres de charité peuvent ainsi s'accomplir.

38. Que la justice commutative et distributive soit toujours garantie et revêtue de charité lorsqu'on doit donner ou recevoir le juste prix pour le travail ou dans le commerce, en cultivant l'esprit de parcimonie, en promouvant la paix entre les membres des diverses classes sociales au bénéfice de l'ordre social et politique de la communauté humaine.

39. La simplicité, la modestie et la convenance doivent régler la façon de s'habiller des Tertiaires, et particulièrement des femmes Tertiaires, en combattant avec décision toute mode indigne du Christ et de l'Immaculée. En ce qui concerne l'usage des bijoux et des cosmétiques, que l'on tienne bien présent que ce ne sont que de l'apparence, tandis que ce qui a du prix, ce sont les vertus. Les époux peuvent faire usage de cosmétiques seulement dans le but de se plaire mutuellement, en les évitant toutefois lorsqu'ils doivent porter l'habit de tertiaire.

Que l'on évite résolument les bals, les représentations de théâtre, les films mondains, les spectacles télévisés susceptibles de produire la dissipation et l'offense à Dieu et qui sont facilement une occasion de scandale.

40. La vertu de la tempérance est la vertu régulatrice de la qualité et de la quantité, tant au niveau de la nourriture que de la boisson. Que l'on dise pieusement les brèves prières

³⁹ Deuxième Règle (V, 3)

avant et après les repas, et que l'on soit fidèle aux normes du jeûne et de l'abstinence établies par l'Église et par les présentes Constitutions, en faisant mémoire des exemples et enseignements du Père Séraphique sur la vie de sobriété et de sacrifice dans le détachement des choses de ce monde.

II : RASSEMBLEMENTS ET RENCONTRES

41. Que tous les Tertiaires ressentent le devoir de participer, dans la mesure du possible, aux réunions du Cénacle, spécialement s'il s'agit d'une réunion seulement mensuelle.

La réunion de la Fraternité, présidée par l'Assistant, comprend les éléments suivants :

- prière d'ouverture,
- méditation (de l'Assistant ou d'un autre en son nom),
- communications et récolte des offrandes (de la part du Directeur et du Trésorier),
- Vêpres et Rosaire,
- bénédiction eucharistique.

42. Les offrandes recueillies par le groupe doivent constituer un fonds commun qui sert à :

- aider les Tertiaires les plus pauvres, spécialement les malades,
- aider les autres fraternités plus pauvres,
- aider les missions,
- aider les communautés les plus pauvres des frères et des sœurs F.I.

Si l'Assistant venait à manquer, la réunion se déroulera sous une forme réduite avec la lecture d'un texte spirituel au lieu de la méditation de l'Assistant, et la visite au Saint Sacrement au lieu de la bénédiction eucharistique.

43. Il est important d'établir un jour entier pour la retraite mensuelle, à faire si possible en commun ou tout au moins en privé, pour une révision de vie plus attentive ou pour une reprise du chemin spirituel plus décidée et plus prompte.

Pour l'admission au Noviciat et pour la Profession, que l'on fasse une retraite d'au moins trois jours, si possible en commun.

CONSEILS ÉVANGÉLIQUES ET CHARITÉ

I : PAUVRETÉ SÉRAPHIQUE

44. Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée vivent la pauvreté séraphique en étant conscients qu'ils honoreront le Père saint François d'Assise surtout en partageant sa « très haute » pauvreté. (cf. FF 90)⁴⁰ Qu'ils soient attentifs à pratiquer la pauvreté en évitant toute sorte de gaspillage, en se contentant du nécessaire pour vivre et pour œuvrer saintement : « *Si nous avons de quoi manger et nous habiller, sachons nous en contenter* » écrivait saint Paul. (1 Tm 6,8) Pour cette raison, que les Tertiaires vivent toujours sobriement, en usant de ce monde dans la crainte du Seigneur, en mortifiant « *les désirs égoïstes de la nature humaine, les désirs du regard, l'orgueil de la richesse — qui ne viennent pas du Père, mais du monde.* » (1 Jn 2,15-16)

- a) Contre la tentation du bien-être excessif et de la société de consommation dominante, en pratiquant toujours « la pauvreté de notre Seigneur Jésus Christ et de sa très sainte Mère » (FF 140)⁴¹, que les Tertiaires prennent bien soin de détacher leur cœur des choses de ce monde, aspirant seulement à posséder Celui qui est « Mon Dieu et mon tout », en vivant expropriés intérieurement, même d'eux-mêmes, afin d'être rendus « chose et propriété » de l'Immaculée (SK 1331), en vertu du *Vœu marial*.
- b) Les Tertiaires doivent subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille avec prudence, pour le présent et pour le futur ; mais ils doivent bien se garder du péché d'accumuler des biens temporels, en se rappelant que les choses terrestres (la propriété privée incluse) leur ont été données par Dieu aussi pour qu'elles soient partagées avec le prochain, spécialement le plus pauvre, faisant mémoire des paroles du Seigneur : « *Chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces petits, à moi non plus vous ne l'avez pas fait.* » (Mt 25,40) et en donnant le témoignage de l'amour qui « *ne cherche pas son intérêt ; il ne s'emporte pas ; il n'entretient pas de rancune [...]* » (1 Co 13,5)

Que les Tertiaires fassent le testament de leur propriété à temps, en se réglant pour cela suivant la justice et la charité.

⁴⁰ 2^{ème} Règle (VI, 5)

⁴¹ Dernières volontés : *Écrits de S. François à Ste Claire* (v. 2)

II : CHASTETÉ IMMACULÉE

45. Quiconque a le Vœu marial est tenu à se revêtir de la pureté de l'Immaculée, en tant que sa « propriété » sainte et immaculée, de manière à devenir Ses images qui répandent partout « *la bonne odeur du Christ.* » (2 Co 2,15)
- a) Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée aient un respect sacré pour le corps qui est « *Temple de l'Esprit Saint* » (1 Co 6,19) et qu'ils observent les préceptes chrétiens pour vivre une vie chaste selon leur état de vie particulier à l'édification de ceux qui ont besoin de témoignages authentiques contre toutes les désacralisations du corps idolâtré.
 - b) Que les célibataires aient une grande estime de leur état de continence et de virginité à garder intacte. Que les fiancés se préparent chastement à vivre le sacrement du mariage comme une mission sur la terre. Que les Tertiaires qui sont mariés puisent dans le sacrement du mariage les grâces nécessaires pour vivre dans une pure fidélité l'unité et l'indissolubilité du mariage chrétien, la fécondité de la vie contre les délits de la contraception et de l'avortement, l'éducation chrétienne des enfants selon le Christ et l'Église. Qu'ils soient prêts à accueillir le grand don d'une famille nombreuse, qui constitue d'habitude un vivier de vocations et de saints.
 - c) Contre la corruption des mœurs et les ruines du pansexualisme qui sévit (pornographie, nudisme, homosexualité, amour libre, langage obscène, rapports pré-matrimoniaux, concubinage, cinéma et spectacles « pornos », discothèques et plages scandaleuses...), les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée doivent combattre avec l'austérité d'une vie chaste évangélique, vécue selon l'*Esprit* et non selon la *chair* (cf. Ga 5,16-17), visant en tout à rechercher et à goûter les « *choses d'en haut, et non celles de la terre* » (Col 3,2), en s'efforçant d'irradier où que ce soit la pureté divine de l'Immaculée, comme « *des enfants de Dieu sans tache — ainsi l'écrit l'Apôtre — au milieu d'une génération égarée et pervertie, où vous brillez comme les astres dans l'univers, en tenant fermement la parole de vie.* » (Ph 2,15-16)

III : OBÉISSANCE SUPRANATURELLE

46. En regardant « le Christ pauvre et crucifié » (FF 692)⁴², que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée apprennent à pratiquer l'obéissance de foi à la volonté de Dieu en tout lieu et en tout temps. En se souvenant du Rédempteur « *obéissant jusqu'à la mort de la croix* » (Ph 2,8), qu'ils sachent affronter les situations de difficulté et les événements douloureux qui exigent le reniement de la volonté propre et de la propre manière de penser, en se conformant toujours à Jésus qui se nourrissait de la volonté du Père : « *Ma nourriture, c'est de faire la volonté de mon Père.* » (Jn 4,34)
- a) L'obéissance de Jésus Crucifié, l'obéissance de la Vierge Marie, la Servante du *Fiat*, l'obéissance de saint François, bien figurée par l'image du « cadavre » (FF

⁴² *Vita secunda* : 2 Celano (2^{ème} partie, chap. n°71, 105)

- 1107)⁴³, soutiennent l'effort du reniement de soi pour suivre le Christ (cf. Mt 16,24) et pour accomplir sa volonté sanctifiante : « *La volonté de Dieu, c'est que vous viviez dans la sainteté.* » (1 Th 4,3)
- b) L'obéissance au Pape et à l'Église doit être primordiale et sans réserve, en faveur du Magistère de l'Église et en témoignage contre ceux qui, surtout aujourd'hui, s'opposent au Vicaire du Christ en créant la confusion et la débandade dans le Peuple de Dieu.
 - c) L'obéissance aux autres supérieurs religieux et civils qui sont les « représentants de Dieu » (PC 14), pourvu qu'ils ne commandent pas un péché, aide à mettre en pratique la Parole de Dieu qui nous assure que « *Celui qui vous écoute, M'écoute ; celui qui vous rejette, Me rejette [...].* » (Lc 10,16)
 - d) En vertu du *Vœu marial*, enfin, les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée ont consacré leur liberté à l'Immaculée, et saint Maximilien enseigne à prier pour « qu'Elle daigne en sa bienveillance ne point respecter notre libre volonté et, quand bien-même nous voudrions en quoi que ce soit nous défaire du lien de sa main immaculée, qu'Elle nous contraigne, même si cela devait nous déplaire grandement, voire très fortement... » (SK 373)

IV : FAMILLE EXEMPLAIRE

47. Que la vie en famille soit aussi le miroir de la simplicité et de la sobriété, de la pauvreté et de la joie franciscaines. Que les objets complétant l'ameublement de la maison soient marqués de l'empreinte de la simplicité et de la pauvreté franciscaines.
- a) Que le Crucifix, si cher au Père Séraphique, occupe une place principale dans les pièces, et qu'une image de la Sainte Vierge soit placée dans un endroit important de la maison, Elle qui est la très aimable « Reine des familles », et il en va de même pour les images de saint Joseph, très puissant protecteur.
 - b) Que la famille des Tertiaires s'encourage à cultiver sa vie spirituelle à l'aide de la lecture spirituelle quotidienne de quelque passage de l'Évangile et la récitation en commun du saint Rosaire.
 - c) Une famille nombreuse est une richesse pour la société et pour l'Église, et représente aussi bien souvent une pépinière d'élus à la vie consacrée et sacerdotale dont nous avons tous besoin : les familles des Tertiaires sont toujours exemplaires en cela.
48. Que la vie chrétienne de la famille soit toujours sauvegardée de la pornographie (presse, journaux, images), des émissions provenant de la radio ou de la télévision qui ruinent la foi et la morale. Que l'on prenne soin également de protéger, avec prudence, les personnes qui travaillent à la maison comme employés, en s'occupant aussi de leur vie spirituelle.

⁴³ *Legenda major* (VI, 4)

V : CHARITÉ ET ŒUVRES DE MISÉRICORDE

49. Que les Tertiaires, hommes et femmes, en plus du parfait accomplissement de leurs devoirs d'état et de leur activité professionnelle se dévouent avec générosité, chacun selon ses possibilités, à des œuvres de miséricorde spirituelle et corporelle, afin que leur lumière brille devant les autres en exemple (cf. Mt 5,16), dociles aux inspirations de l'Esprit Saint en s'engageant à désirer par dessus tout « l'esprit du Seigneur et ses œuvres. » (FF 104)⁴⁴
50. Que les Tertiaires ne jurent jamais sans véritable nécessité. Que jamais l'on ne profère de paroles vulgaires ni l'on ne fasse de plaisanteries du même genre. Que les Tertiaires montrent toujours le bon exemple pour tous dans la dignité et la simplicité, que ce soit dans la vie de famille ou au travail, dans la joie ou dans la douleur, dans le cadre de leur engagement dans la vie sociale ou dans leurs rapports avec toutes les créatures.
51. Que les Tertiaires qui ont une charge au sein du Cénacle M.I.M. visitent personnellement les membres malades ou qu'ils envoient quelqu'un d'autre pouvant assurer des services de charité. En cas de grave infirmité, qu'ils exhortent le malade à préparer son âme à temps.
52. Lorsque l'on doit célébrer les funérailles d'un tertiaire décédé, que les membres du Cénacle y participent, en appliquant l'offerte de la sainte Messe et de la Communion en suffrage de l'âme du défunt ; de plus, qu'ils récitent en commun une couronne du saint Rosaire, toujours en suffrage de cette âme.
- Une fois par mois, dans tous les Cénacles M.I.M., que l'on célèbre la sainte Messe en faveur des âmes des Tertiaires défunts, et que les membres du Cénacle cherchent à participer à cette sainte Messe.

⁴⁴ 2^{ème} Règle (X, 10)

ŒUVRES D' APOSTOLAT

53. « Hérauts du Grand Roi », à la ressemblance du Père Séraphique (FF 1044)⁴⁵, les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, laïcs et prêtres, font partie des « bataillons redoutables » (Ct 6,4), figurant l'Immaculée Reine de l'univers, pour coopérer avec Elle, comme des « instruments dociles » à la conquête du monde entier au Règne du Christ.

I : TÉMOIGNAGE APOSTOLIQUE

54. Fidèles au Vicaire du Christ, les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée, en tant que fils du Père Séraphique, sont appelés eux-aussi à réparer l'Église qui tombe en ruine (FF 593)⁴⁶ grâce au témoignage personnel de la vie évangélique des « époux, frères et mères du Seigneur » (FF 200)⁴⁷ et avec les œuvres d'apostolat pour défendre l'Église et promouvoir la Foi catholique.

Selon le charisme de la « Mission de l'Immaculée Médiatrice », ils doivent œuvrer « dans les conditions communes du siècle » (LG 35) pour la conversion des pécheurs et la sanctification des âmes, pour « l'édification du Corps du Christ qui est l'Église » (Ép 4,12), en portant tous les hommes « à travers l'Immaculée » au Cœur du Christ, comme l'enseigne saint Maximilien. (SK 339)

55. La « marialité » est la caractéristique spécifique de toute l'action apostolique du TOFI, et il en est de même pour la M.I.M. tout entière et pour les Instituts des Frères et Sœurs Franciscains de l'Immaculée. La Mission de l'Immaculée Médiatrice est en fait la mission primordiale de toute la grande famille des Franciscains de l'Immaculée : frères, sœurs, missionnaires laïcs, consacrés, tertiaires.

« Nous avons une idée fixe... : l'Immaculée... Pour Elle nous vivons, travaillons, souffrons et pour Elle aussi nous désirons mourir » : voilà ce qu'écrit saint Maximilien. (SK 325) Par conséquent, l'élan apostolique primordial de la famille des Franciscains de l'Immaculée consiste à donner l'Immaculée aux âmes, de la faire découvrir et connaître, de la faire aimer de « tous les cœurs qui battent sur toute l'étendue du globe terrestre », dit encore saint Maximilien (SK 603), en utilisant pour cela tout moyen utile.

56. Dans l'apostolat, que l'on maintienne l'harmonie entre les membres de chaque Cénacle M.I.M., entre les différents Cénacles, et entre les groupes des diverses familles franciscaines, en organisant aussi des manifestations publiques (par exemple : pèlerinages, retraites, rencontres, congrès...) spécialement de nature eucharistique ou mariale, pour se rencontrer et fraterniser.

⁴⁵ *Legenda major* (II, 5)

⁴⁶ *Vita secunda* : 2 Celano (1^{ère} partie, chap. 6, 10)

⁴⁷ Lettre à tous les fidèles (2^{ème} rédaction III, 50)

De même, que l'on sauvegarde toujours l'harmonie et la charité avec les autres groupes ecclésiaux, qu'ils soient paroissiaux, diocésains, régionaux ou nationaux, et que les Tertiaires soient un ferment de paix et de charité fraternelle où qu'ils se trouvent et ce, pour tous les hommes.

57. Reconnaissants envers Dieu pour leur vocation franciscaine, que les Tertiaires s'efforcent avec générosité de faire progresser en particulier les intérêts de la famille religieuse des Franciscains de l'Immaculée. Pour cela, il est bon que l'on nomme au sein de chaque Cénacle M.I.M. un ou plusieurs membres chargés de promouvoir aussi les vocations religieuses et sacerdotales, spécialement parmi les jeunes. Que les supérieurs promeuvent les pieuses associations des « Pages de l'Immaculée » et des « Demoiselles de l'Immaculée » pour les enfants et les jeunes adolescents, de la « Jeunesse Franciscaine de l'Immaculée » pour les jeunes, filles et garçons, en cherchant de discerner attentivement parmi eux le don éventuel de la vocation sacerdotale et religieuse.

II : APOSTOLAT DANS TOUS LES DOMAINES

58. Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée soient des apôtres à l'esprit fertile avant tout au sein de leurs familles, puis dans leurs fraternités et enfin, dans leurs milieux de travail et dans l'Église locale dont il font partie. (Paroisse, Diocèse)
- 1) La catéchèse (surtout mariale), la conduite de groupes ecclésiaux, l'animation liturgique, le ministère extraordinaire de l'Eucharistie, l'instruction religieuse, l'apostolat du milieu, l'apostolat des mass media : ce sont des formes d'apostolat à la portée d'un grand nombre, et que les Tertiaires se placent en première ligne pour les employer avec l'ardeur du Père Séraphique et la préoccupation apostolique de saint Maximilien M. Kolbe.
 - 2) Parmi les moyens d'apostolat les plus simples et plus efficaces, que l'on donne une importance particulière à la Médaille miraculeuse et au saint Rosaire. Parmi les autres moyens d'apostolat, que l'on promeuve surtout la presse, la radio et la télévision religieuses. Par conséquent, que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée travaillent en étroite collaboration avec les frères et les sœurs franciscains de l'Immaculée de manière à donner de l'essor à cet apostolat.
 - 3) Non seulement les membres du TOFI chercheront à acquérir pour eux-mêmes les livres et la presse, les cassettes audio et vidéo, spécialement à caractère franciscain-marial, mais qu'ils soient aussi remplis de zèle pour diffuser tout cela le plus possible parmi ceux qui doivent encore connaître et aimer l'Immaculée. Familles et usines, écoles et hôpitaux, bureaux et hôtels... : le tertiaire doit pénétrer et oeuvrer partout en portant l'Immaculée qu'il donne à tous sans jamais ménager sa fatigue.
59. Une autre marque caractéristique de l'apostolat du TOFI, qui s'ajoute à la *marialité*, est celle de la *missionnariété* dans tous les domaines. Quiconque a le *Vœu marial* porte en soi l'Immaculée Médiatrice universelle de salut, Reine des Missions, « *Étoile de l'évangélisation.* » (Paul VI) Le *Vœu marial* fait l'unité indissociable avec la « *Médiation*

maternelle » de Marie (Jean Paul II) qui s'étend à tous les hommes à sauver et ne peut pas ne pas pousser le consacré, en tant qu'« instrument docile », à sauver toutes les âmes soit par l'action généreuse et fidèle en utilisant tout moyen utile (voir *Directoire M.I.M.*, n° 50-63), soit par la disponibilité de soi, autrement dit être prêt à être envoyé aussi en « mission », proche ou lointaine (*ad gentes*), selon l'obéissance et les possibilités liées à l'état de vie.

60. Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée soient toujours ouverts et prêts à vraiment tout faire ce qui peut engager au travail pour le salut des autres, c'est-à-dire : expériences de vie missionnaire, secteurs de travail en terres de mission, actions capillaires de sensibilisation au problème missionnaire avec ses urgences inéluctables d'aide, pour que toute l'humanité vive la fraternité universelle contre toute sorte de racisme et de discrimination, et devienne la « Famille » du *Dieu de la paix* contre toute guerre et toute violence, du *Dieu de la vie* contre la culture de mort qui sévit aujourd'hui (avortement, contraception, euthanasie...)

Que les Tertiaires Franciscains de l'Immaculée se rappellent que la missionnariété permet de pratiquer l'obéissance la plus parfaite, et qui est justement assimilée au martyre par le Père Séraphique (FF 1736)⁴⁸, vrai don de grâce extraordinaire.

CHAPITRE SEPTIÈME

FRATERNITÉS, CHARGES ET CHAPITRES

61. Les Fraternités du TOFI peuvent être locales, régionales, nationales et internationales, à la mesure du développement et des regroupements qui se forment dans tel ou tel lieu.
62. L'érection canonique d'une Fraternité locale revient au Père Commun, après consultation de son Conseil, avec le chargé général pour l'apostolat et le Directeur national du TOFI.
- Pour l'érection canonique d'une Fraternité en dehors des maisons ou églises des Franciscains de l'Immaculée (frères et sœurs) on demande l'approbation écrite de l'Évêque diocésain.
 - La Fraternité formée doit être composée d'au moins trois profès (initialement dépendants d'une autre Fraternité locale pour la préparation à la Profession.)
 - Que le décret d'érection, les actes d'admission et de Profession soient conservés sous forme de copie aux archives de la Fraternité. Que l'original du décret d'érection se conserve aux archives nationales du TOFI.

⁴⁸ *Speculum perfectionis* : le miroir de perfection (3^{ème} partie, chap. n°48 ; =2C 152)

I : GOUVERNEMENT GÉNÉRAL ET LOCAL

63. Le Gouvernement de l'ensemble des Fraternités est assuré par la Direction, elle-même composée du Directeur (international ou national) et de son Conseil, constitué par le vice-Directeur, le Secrétaire, le Trésorier, le Conseiller, sous la direction spirituelle de l'Assistant Général des F.I.. Les membres du Gouvernement (international ou national) sont élus durant le Chapitre électif.
64. Le Gouvernement de la simple Fraternité locale est constitué du Directeur et de son Conseil, sous la conduite spirituelle du père (ou de la mère) Assistant(e) ; le Conseil est constitué du Secrétaire, du Maître de noviciat et du Trésorier ; le Conseil se réunit habituellement une fois par mois ; les membres du Gouvernement de la Fraternité sont nommés par l'Assistant, après consultation des personnes les plus qualifiées et plus discrètes.
65. Que les responsables du Gouvernement soient toujours des profès perpétuels, exemplaires dans la fidélité à la vie évangélique selon la « Trace », généreux dans l'esprit de service aux frères, porteurs de paix et de la joie franciscaine dans la Fraternité.
- V La durée des charges est de trois ans et peut être renouvelée seulement pour un second triennat ; que les responsables, en reniant toute ambition, comme des « instruments dociles » entre les mains de l'Immaculée, soient toujours prêts aussi bien à accepter qu'à renoncer à une charge, selon la volonté de Dieu.
1. Il revient au Directeur de convoquer et de présider la réunion au moins mensuelle du Conseil ou de la Fraternité ; de remplir les tâches qui lui sont réservées dans la « Trace » ; de veiller à la bonne application des décisions du Conseil ; de maintenir tous les contacts avec les Autorités religieuses et civiles ;
 2. Il incombe au vice-Directeur de coopérer avec le Directeur à la conduite et au gouvernement du TOFI ; de suppléer en tout cas d'absence du Directeur ; de mener une œuvre de médiation et de jonction entre le Directeur et la Fraternité ;
 3. Il revient au Secrétaire de rédiger les actes officiels du Conseil et de la Fraternité, en délivrant les communications aux différents intéressés ; de s'occuper de la maintenance et de soigner l'ordre et l'ajournement des archives avec les documents officiels et les registres des admissions, professions, décès, retraites et fermetures de la Fraternité ;
 4. Il revient au Maître de noviciat d'instruire et de former les novices ; de présenter la relation finale à l'Assistant spirituel et au Conseil concernant l'aptitude du novice pour la Profession avec le *Vœu marial* ;
 5. Il revient au Trésorier d'enregistrer et de conserver les contributions reçues, avec la date et le nom du donateur ; de noter les dépenses en précisant la date et la destination ; de rendre compte de l'Administration au Conseil.
 6. Il revient au Conseiller de remplir des tâches suivant les demandes du Directeur ou du Conseil ; de mener une œuvre d'assistance particulière aux Fraternités en difficulté ; de s'occuper de la promotion des vocations et du domaine de l'apostolat marial, spécialement missionnaire.

II : CHAPITRE ÉLECTIF

66. Le Chapitre électif (national ou international) des Tertiaires Franciscains de l'Immaculée se tient tous les trois ans.
- a) Il est annoncé trois mois auparavant par l'Assistant Général et par le Directeur (national ou international) du TOFI ;
 - b) Il est présidé par le Ministre Général (ou Provincial, ou Custode) des Frères Franciscains de l'Immaculée ou par son Délégué ;
 - c) Il se déroule suivant un Règlement propre approuvé par le Père Commun, après examen de la part du Conseil ;
 - d) Sont membres du Chapitre électif le Directeur du Gouvernement international avec un Directeur ou un Délégué représentant de chaque nation, élu par les Fraternités locales ;
 - e) S'il s'agit d'un Chapitre électif national, les membres officiels sont les responsables qui forment la Direction Nationale avec les Directeurs des Fraternités locales du Pays.
67. Que personne ne refuse la charge à laquelle il a été élu sans un motif grave, et que personne ne remplisse ses fonctions avec négligence. En cas de démission (ou de mort), on procèdera à l'élection du remplaçant de la part de la Direction, jusqu'au Chapitre électif le plus proche.
68. Que l'Assistant spirituel ou un Supérieur délégué des Franciscains de l'Immaculée exercent toujours une supervision caritative de la bonne marche de la fraternité liée à sa fidélité à la *Trace Mariale* et aux Constitutions du TOFI. Il sera de leur devoir d'observer et de vérifier, d'exhorter et, éventuellement, de corriger.
69. Les inobservances ou non-exécutions des normes de la Trace et des Constitutions du TOFI ne comportent pas de péché, si elles n'attaquent pas les Commandements de Dieu et la fidélité au *Vœu marial*, ou encore si elle ne sont pas commises par mépris ou négligence volontaire. En cas de difficulté ou de refus en matière d'observance de quelque norme, le P. Assistant ou les Supérieurs des Franciscains de l'Immaculée peuvent prudemment dispenser *ad tempus* ou changer la norme également pour un temps indéterminé ou pour toujours, avant de décider les démissions de la part de la Direction. (cf. C.I.C canons 316 ; 1733ss)

EXHORTATION FINALE

70. Chaque tertiaire franciscain de l'Immaculée est appelé à se transformer et à se transfigurer en l'Immaculée, en devenant « Elle-même d'une certaine façon, qui vit, parle et œuvre dans ce monde », comme l'enseigne saint Maximilien. (SK 486) En se transformant en l'Immaculée, le tertiaire franciscain de l'Immaculée coopère d'une manière extraordinaire, même si de façon cachée, à la Mission de l'Immaculée Médiatrice universelle.
71. C'est cela la sanctification de tout tertiaire franciscain de l'immaculée. C'est cela la sainteté « la plus facile et la plus sublime », comme le dit saint Maximilien. (SK 1325) Bienheureux, celui qui y parvient. Un seul tertiaire saint vaut plus qu'une armée de tertiaires médiocres. Que l'Immaculée préserve ses enfants de la médiocrité, en les conduisant sur les pas de saint François d'Assise et de saint Maximilien M. Kolbe.
72. « Quiconque observera ces choses, qu'il soit béni dans le ciel de la bénédiction du Père très haut, qu'il soit rempli sur la terre de la bénédiction de son Fils bien-aimé, avec celle du très saint Esprit Paraclet, de toutes les vertus des cieux et de tous les saints. Et moi, frère François, votre petit pauvre et serviteur, dans toute la mesure dont j'en suis capable, je vous confirme, au-dedans et au au-dehors, cette très sainte bénédiction. (FF 131)⁴⁹ » Amen.

FATIMA, 11 octobre 1996.

⁴⁹ Testament (v. 40-41)

PRIÈRES

(saint Maximilien M. Kolbe)

Ô Immaculée, Reine du ciel et de la terre, Refuge des pécheurs et notre Mère très aimable, à qui Dieu a voulu confier tout l'ordre de la Miséricorde. Moi, indigne pécheur, je me prosterne à tes pieds en te suppliant avec insistance : daigne m'accepter tout entier et totalement comme ta chose et ta propriété. Fais ce que tu préfères de moi, de toutes les facultés de mon âme et de mon corps, de toute ma vie, ma mort et mon éternité.

Dispose totalement de tout moi-même comme il te plaît pour que s'accomplisse ce qui est dit de toi : « Elle écrasera la tête du serpent. » (Gn 3,15) Et aussi : « Toi seule as détruit toutes les hérésies dans le monde entier. » Qu'en tes mains immaculées et très miséricordieuses je sois un instrument qui te serve à introduire et à augmenter le plus possible ta gloire en tant d'âmes égarées et tièdes.

Ainsi s'étendra de plus en plus le Règne béni du Très Saint Cœur de Jésus. Car là où tu entres, tu obtiens la grâce de la conversion et de la sanctification, puisque toutes les grâces parviennent par tes mains du Cœur très saint de Jésus jusqu'à nous.

V. *Accorde-moi de te louer, ô Vierge très sainte.*

R. *Donne-moi la force contre tes ennemis.*

Ô Immaculée, Mère de l'Église et Reine des Missions, nous te renouvelons aujourd'hui et à jamais notre totale Consécration pour t'aimer et Te faire aimer, pour être apôtres de ton Cœur Immaculé notre refuge sûr et voie d'amour qui nous conduit au Cœur Sacré de Jésus. Amen.

(saint François d'Assise)

Salut Dame, reine sainte, sainte Mère de Dieu, Marie, qui est vierge faite église, et choisie par le Père très saint du ciel, toi qu'il consacra avec son très saint Fils bien aimé et l'Esprit Saint Paraclet, toi en qui furent et sont toute plénitude de grâce et tout bien. Salut, toi, son palais ; Salut, toi son tabernacle ; Salut, toi sa demeure ; Salut, toi son vêtement ; Salut, toi sa servante ; Salut, toi sa mère, et vous toutes, saintes vertus, qui par la grâce et l'illumination de l'Esprit Saint, êtes répandues dans les cœurs des fidèles, pour faire d'infidèles des fidèles envers Dieu.

(saint François d'Assise)

Sainte Vierge Marie, aucune n'est semblable à toi parmi les femmes de ce monde.

Fille et servante du Roi très haut, le Père céleste, Mère de notre très saint Seigneur Jésus-Christ, Épouse du Saint-Esprit ; Prie donc pour nous, avec l'archange saint Michel, avec toutes les vertus des cieux et tous les saints, ton Fils très saint et bien aimé, notre Seigneur et Maître. Gloire au Père... Comme il était...

Ô Dieu, viens à mon aide.
Seigneur, à notre secours. – Gloire au Père...

À chaque gloire au Père, dire 1 Notre Père, 10 Je vous salue Marie, 1 Gloire au Père

- ✓ Première joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour l'Immense joie qui inonda ton cœur à l'annonce de l'Archange Gabriel.
- ✓ Deuxième joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour la consolation que tu as éprouvée lors de ta visite à sainte Élisabeth.
- ✓ Troisième joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour la joie ineffable éprouvée à la naissance de Jésus.
- ✓ Quatrième joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour la grande joie éprouvée dans ton cœur pour l'adoration des Rois Mages.
- ✓ Cinquième joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour la jubilation que ton cœur éprouva lorsque tu retrouvas Jésus au temple.
- ✓ Sixième joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour la joie très pure qui envahit ton cœur lors de l'apparition de Jésus ressuscité.
- ✓ Septième joie : Je me réjouis avec toi, ô Marie, pour l'immense bonheur dont tu as été inondée lors de ton Assomption au Ciel et ton Couronnement comme Reine de l'univers.

On ajoute deux « Je vous salue Marie » pour compléter le nombre de soixante-douze ans vécus par la Vierge Marie sur la terre.

: Ô Dieu, qui a fait exulter en toi avec une ineffable joie l'âme de ta très sainte Mère, concède-nous par ses mérites d'être continuellement comblés de ses consolations célestes. Toi qui vis et règnes pour les siècles des siècles. Amen.

Ô Dieu, viens à mon aide.
Seigneur, à notre secours. – Gloire au Père...

À chaque « Douleur », dire 1 Notre Père... , 7 Je vous salue Marie... , 1 Gloire au Père et la prière jaculatoire suivante:

« Ô Marie, Mère des douleurs, imprime au fond de mon cœur les plaies du Christ Rédempteur. »

1. La Prophétie de Siméon.
2. La fuite en Égypte.
3. Jésus égaré au temple.
4. La rencontre de Marie avec Jésus au Calvaire.
5. La crucifixion de Jésus.
6. La déposition de Jésus de la Croix
7. La déposition de Jésus dans le tombeau.

: Ô Père, qui à côté de ton Fils hissé sur la Croix, a voulu présente sa Mère douloureuse, fais que la Sainte Église, associée avec Elle à la Passion du Christ, participe à la gloire de la Résurrection. Par le même Christ, notre Seigneur. Amen.

Ô Dieu, viens à mon aide.

Seigneur, à notre secours. – Gloire au Père...

À chaque « Douleur », dire 1 Notre Père... , 7 Je vous salue Marie... , 1 Gloire au Père et la prière jaculatoire suivante :

« Que soit toujours bénie la Trinité Divine pour la gloire accordée à la Reine et Mère. »

1. L’Immaculée Conception.
2. La Maternité Divine.
3. La Virginité perpétuelle.
4. La Corédemption universelle.
5. La Maternité spirituelle.
6. L’Assomption en âme et en corps au ciel.
7. La Royauté universelle.

: Ô Dieu notre Père, exauce la prière de ton peuple qui vénère la Bienheureuse Vierge Marie, ta servante, et qui la reconnaît Mère de grâce et Reine de l’univers. Accorde-nous de te servir avec amour dans nos frères, en imitant les sublimes vertus de Marie, de telle façon que nous puissions te louer un jour dans le ciel avec tous les Anges et tous les Saints. Par Jésus, le Christ, notre Seigneur. Amen.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
Traits historique.....	4
Décret d'approbation des Statuts de la Mission de l'Immaculée Médiatrice.....	5
Décret d'érection des Frères Franciscains de l'Immaculée en Institut religieux de droit Pontifical	7
STATUTS de la Mission de l'Immaculée Médiatrice (M.I.M.).....	8
ARTICLE PREMIER Dénomination.....	8
ARTICLE DEUXIÈME But	9
ARTICLE TROISIÈME Siège.....	9
ARTICLE QUATRIÈME Membres de la M.I.M.....	9
ARTICLE CINQUIÈME Conditions pour appartenir à la M.I.M.....	10
<i>Causes d'expulsion</i>	10
ARTICLE SIXIÈME La spiritualité franciscaine-mariale de la M.I.M.....	11
ARTICLE SEPTIÈME Formation spirituelle des membres de la M.I.M.....	12
<i>Itinéraire spirituel : les sept « étapes bibliques »</i>	12
ARTICLE HUITIÈME Moyens d'action de la M.I.M.....	14
ARTICLE NEUVIÈME Gouvernement de la M.I.M.....	14
ARTICLE DIXIÈME Patrimoine de la M.I.M.....	15
NORMES FINALES	15
DIRECTOIRE	
de la Mission de l'Immaculée Médiatrice (M.I.M.).....	1
ARTICLE PREMIER DES STATUTS Dénomination.....	17
ARTICLE DEUXIÈME DES STATUTS Fin.....	18
ARTICLE TROISIÈME DES STATUTS Siège.....	20
ARTICLE QUATRIÈME DES STATUTS Membres de la M.I.M.....	20
I.	21
II.	22
<i>Programme minimum de vie</i>	23
III.	24
ARTICLE CINQUIÈME DES STATUTS.....	25
Conditions pour être membre de la M.I.M.....	25
ARTICLE SIXIÈME DES STATUTS.....	28
La spiritualité franciscaine-mariale de la M.I.M.....	28
.....	29
.....	31
ARTICLE SEPTIÈME DES STATUTS.....	33
Formation spirituelle des membres de la M.I.M.....	33
ARTICLE HUITIÈME Moyens d'action de la M.I.M.....	36
.....	37
ARTICLE NEUVIÈME DES STATUTS Gouvernement de la M.I.M.....	40
ARTICLE DIXIÈME DES STATUTS Patrimoine de la M.I.M.....	41
NORMES FINALES DES STATUTS.....	42

TRACE MARIALE du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée.....	43
CONSTITUTIONS	
du Tiers Ordre Franciscain de l'Immaculée.....	46
<i>CHAPITRE PREMIER</i> Nature et fin.....	46
<i>CHAPITRE DEUXIÈME</i> Forme de vie.....	47
.....	48
.....	49
.....	50
L'habit du Tertiaire.....	51
<i>CHAPITRE TROISIÈME</i> Vie de prière.....	2
.....	53
<i>Liturgie des heures</i>	53
.....	53
<i>Oraison mentale</i>	54
<i>Saints Patrons</i>	54
<i>Amour envers l'Église</i>	55
<i>CHAPITRE QUATRIÈME</i> Vie de pénitence.....	55
.....	56
I. Travail fidèle, modestie et sobriété.....	56
II. Rassemblements et rencontres.....	57
<i>CHAPITRE CINQUIÈME</i> Conseils évangéliques et charité.....	57
.....	58
.....	59
III. Obéissance supranaturelle.....	59
.....	60
V. Charité et œuvres de miséricorde.....	61
<i>CHAPITRE SIXIÈME</i> Œuvres d'apostolat.....	62
.....	62
II. Apostolat dans tous les domaines.....	63
<i>CHAPITRE SEPTIÈME</i> Fraternités, charges et chapitres.....	64
I. Gouvernement général et local.....	65
.....	66
EXHORTATION FINALE.....	67
PRIÈRES.....	68
Acte solennel de Consécration à l'Immaculée (<i>saint Maximilien M. Kobe</i>).....	68
<i>Consécration quotidienne</i>	68
Salutation à la Bienheureuse Vierge Marie.....	68
<i>Antienne</i>	68
<i>Couronne des sept joies de la Bienheureuse Vierge Marie</i>	69
<i>Couronne des sept douleurs de la Bienheureuse Vierge Marie</i>	69
<i>Couronne des sept gloires de la Bienheureuse Vierge Marie</i>	70
Index.....	71

Achévé de polycopier par les Frères Franciscains de l'Immaculée - Alada, 6 janvier 2005